



COMMISSION DE GESTION
DU
POUVOIR JUDICIAIRE

COMPTE RENDU
DE L'ACTIVITE DES TRIBUNAUX
EN 1995

* * *

mars 1996

TABLE DES MATIERES

1.	INFORMATIONS GENERALES	3
1.1.	LES EFFECTIFS DU POUVOIR JUDICIAIRE	3
1.1.1.	Les magistrats	3
1.1.1.1.	Les magistrats de carrière	3
1.1.1.2.	Les autres magistrats (juges prud'hommes non compris)	3
1.1.1.3.	Les juges prud'hommes	4
1.1.2.	Les collaborateurs	4
1.1.3.	Les avocats	5
1.2.	BUDGET	5
1.2.1.	Le budget de fonctionnement	5
1.2.1.1.	Les charges	5
1.2.1.2.	Les revenus	6
1.2.1.3.	Commentaire	7
1.2.2.	Le budget d'investissement	7
1.3.	ACTIVITÉS DES SERVICES CENTRAUX	8
1.3.1.	Le Projet Informatique Judiciaire GENEVOIS (I-JUGE)	8
1.3.2.	Les caisses et la comptabilité	9
1.3.3.	L'assistance juridique	10
1.3.4.	Le contentieux	12
1.3.5.	La documentation juridique et les bibliothèques	12
1.3.6.	Les pièces à conviction	12
1.3.7.	Les photocopies	13
1.3.8.	Les loges d'accueil	13
2.	ACTIVITES DES JURIDICTIONS	14
2.1.	Approche globale - Civil, Pénal, Administratif	14
2.1.1.	Statistiques annuelles de l'activité des tribunaux en 1995	14
2.1.2.	Statistiques globales du domaine pénal	15
2.1.3.	Statistiques globales du domaine civil	16
2.1.4.	Statistiques globales du domaine administratif	17
2.1.5.	Statistiques globales divers et assistance juridique	18
2.2.	APPROCHE PAR JURIDICTION	19
2.2.1.	La Cour de justice	19
2.2.1.1.	Statistiques globales de la Cour	19
2.2.1.2.	La Présidence	19

2.2.1.3.	La Chambre civile	20
2.2.1.4.	La Chambre des affaires sommaires	21
2.2.1.5.	La Chambre d'appel des baux et loyers	21
2.2.1.6.	L'Autorité de surveillance	22
2.2.2.	La Cour d'assises, la Cour correctionnelle et la Chambre pénale	24
2.2.3.	La Chambre d'accusation	25
2.2.4.	La Cour de cassation	25
2.2.5.	Les juridictions administratives	27
2.2.5.1.	Le Tribunal administratif, y compris le Tribunal cantonal des assurances	27
2.2.5.2.	Le Tribunal cantonal des assurances	29
2.2.5.3.	Le Tribunal des conflits	29
2.2.5.4.	Le Tribunal arbitral	29
2.2.5.5.	Commissions diverses	29
2.2.6.	Le Tribunal de première instance	31
2.2.7.	Le Tribunal de police	33
2.2.8.	La juridiction des baux et loyers	34
2.2.8.1.	La Commission de conciliation en matière de baux et loyers	34
2.2.8.2.	Le Tribunal des baux et loyers	34
2.2.9.	La juridiction des Prud'hommes	36
2.2.10.	La Chambre des tutelles	37
2.2.11.	La Justice de Paix	37
2.2.12.	Le Tribunal de la jeunesse	38
2.2.13.	Le Ministère public	39
2.2.13.1.	Statistiques globales	39
2.2.13.2.	Détails des opérations	40
2.2.13.3.	Exécution des jugements d'évacuation	40
2.2.14.	Les juges d'instruction	41
2.2.14.1.	Procédures pénales	41
2.2.14.2.	Commissions rogatoires internationales, commissions rogatoires nationales, détentions administratives, cautionnements préventifs, demandes d'extradition (y compris réouvertures et nouv. dossiers)	41
2.2.14.3.	Activités des juges d'instruction	42

Annexes : **TABLEAU DES MAGISTRATS**
EVENEMENTS DE LA VIE JUDICIAIRE EN 1995

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1. LES EFFECTIFS DU POUVOIR JUDICIAIRE

1.1.1. Les magistrats

Les magistrats du Pouvoir judiciaire, troisième pouvoir de l'Etat, sont élus tous les six ans.

Lors des dernières élections générales du mois de mai 1990, 66 magistrats de carrière et 109 autres magistrats judiciaires (non de carrière) ont été élus.

Les juges prud'hommes sont, eux, élus séparément. Lors de la dernière élection du mois d'avril 1993, 527 juges prud'hommes ont été élus (cf. arrêté du Conseil d'Etat du 5 mai 1993).

1.1.1.1. Les magistrats de carrière

Au cours des trois dernières années, le nombre des magistrats de carrière n'a pas augmenté. Sur 66 magistrats en charge au 31 décembre 1995, on comptait 20 femmes, soit le même nombre qu'au 31 décembre 1994. Les femmes représentent ainsi 30,3 % de la magistrature.

	1993	1994	1995
Parti radical	15 magistrats soit 22,7 %	14 magistrats soit 21,2 %	14 magistrats soit 21,2 %
Parti socialiste	17 magistrats soit 25,8 %	16 magistrats soit 24,2 %	17 magistrats soit 25,8 %
Parti libéral	17 magistrats soit 25,8 %	18 magistrats soit 27,3 %	18 magistrats soit 27,3 %
Parti démocrate-chrétien	15 magistrats soit 22,7 %	16 magistrats soit 24,2 %	15 magistrats soit 22,7 %
Parti écologiste	2 magistrats soit 3 %	2 magistrats soit 3 %	2 magistrats soit 3 %
Total des magistrats	66 magistrats	66 magistrats	66 magistrats

1.1.1.2. Les autres magistrats (juges prud'hommes non compris)

Au 31 décembre 1995, on comptait 109 magistrats non de carrière, soit 5 juges à la Cour de cassation, 1 président du Tribunal des conflits, 48 juges suppléants et 55 juges assesseurs, 3 d'entre eux devant être élus.

Au 31 décembre 1995, sur les 109 magistrats non de carrière, on comptait 27 femmes, soit une de moins qu'au 31 décembre 1994.

Les femmes représentent 24,8 % de cette catégorie de magistrats.

1.1.1.3. Les juges prud'hommes

La loi prévoit l'élection de 576 juges prud'hommes. Compte tenu du fait que tous les postes n'ont pas été repourvus lors des élections générales d'avril 1993, des démissions et de divers cas de fin de fonction, ainsi que des élections complémentaires d'avril 1994, on dénombrait 504 juges prud'hommes au 31 décembre 1995.

Les juges prud'hommes représentant les employeurs étaient au nombre de 264, dont 34 femmes et les juges représentant les salariés, 240, dont 40 femmes.

Ainsi au 31 décembre 1995, on comptait 14,6 % de femmes parmi les juges prud'hommes (14,4 % au 31 décembre 1994, 15 % au 31 décembre 1993).

1.1.2. Les collaborateurs

Evolution des effectifs des greffes et des services centraux

	1993	1994	1995
Nombre de postes au budget :			
- des greffes	172,5	170,5	170,5
- des services centraux	21	23	24
Total	193,5	193,5	194,5

Au 31 décembre 1995, les 194,5 postes étaient occupés par 212 personnes, dont 135 femmes. Les collaboratrices représentent ainsi 63,7 % de l'effectif.

S'agissant de l'effectif, il faut préciser que le manque de ressources humaines et les contraintes budgétaires nous ont conduits, depuis plusieurs années, à recourir aux services de l'Office cantonal de l'emploi (OCE) pour répondre aux demandes pressantes et constantes des services du Palais. Pas moins de 351 contrats, d'une durée prévue entre 3 et 12 mois, ont été conclus entre le 1er janvier 1987 et le 31 décembre 1995, représentant 1'774 mois/hommes de travail.

Nouveaux contrats temporaires conclus entre 1993 et 1995

Année	Nombre de contrats	Nombre de mois/hommes de travail
1993	57	331
1994	62	359
1995	* 40	218

* réduction due à une diminution de l'offre de l'OCE

En dépit des difficultés rencontrées dans la gestion de ce personnel temporaire et des efforts d'intégration et de formation que nécessite ce type de collaboration, nous poursuivrons dans cette voie. Une vingtaine de chômeurs sont en permanence placés dans les différents services du Palais. Nombre d'entre eux, tant par leur motivation que par leurs compétences, fournissent des prestations appréciées, sans lesquelles nous ne pourrions faire face au volume de travail administratif. Ils représentent un apport conjoncturel de forces de travail, indispensable au fonctionnement des services.

1.1.3. Les avocats

Il nous paraît utile de mettre en relation l'effectif des magistrats et de leurs collaborateurs avec l'augmentation du nombre des avocats et avocats-stagiaires inscrits au tableau tenu par le Procureur général.

	1993	1994	1995	
Avocats	915	917	961	soit 5 % d'augmentation entre 93 et 95
Avocats- stagiaires	266	286	289	soit 8,6 % d'augmentation entre 93 et 95
Total	1'181	1'203	* 1'250	soit 5,8 % d'augmentation entre 93 et 95

* dont 45 avocats rattachés au barreau d'un autre canton (32 en 1993, 39 en 1994)

Au 31 décembre 1995, Genève comptait un juge de carrière pour 6'046 habitants et un avocat pour 319 habitants. On précisera encore que le nombre des avocats a progressé de 29,1% entre 1990 et 1995, alors que celui des magistrats est resté stable.

1.2 BUDGET

Les magistrats du Pouvoir judiciaire et leurs collaborateurs émargent au budget du Département de justice et police et des transports, sous le nom de services généraux de la justice.

1.2.1. Le budget de fonctionnement

1.2.1.1. Les charges

Il est intéressant de comparer l'évolution des charges de fonctionnement des services généraux de la justice à celles de l'Etat de Genève et du Département de justice et police et des transports.

Evolution des charges de fonctionnement

	1993	1994	1995 *
ETAT	5'025'209'692.-	5'013'404'349.-	5'125'032'958.-
DJPT	550'510'511.-	547'757'718.-	569'287'690.-
soit % budget Etat	10,95%	10,93%	11,11%
JUSTICE	49'160'666.-	49'616'935.-	52'197'259.-
soit % budget Etat	0,98%	0,99%	1,02%
soit % budget DJPT	8,93%	9,06%	9,17%

* comptes provisoires

Entre 1993 et 1995, les charges de fonctionnement de l'Etat ont progressé de 1,99% et celles du DJPT de 3,41%. Les charges des services généraux de la justice ont, quant à elles, progressé de 6,18%. Cette progression est très largement due à l'augmentation des frais variables, à savoir la rémunération des prestations fournies par des tiers (expertises,

traductions, assistance juridique, frais de port). De Frs. 7'174'619.- en 1993, ces frais sont passés à Frs. 9'544'972.- en 1994 soit une augmentation de 33,04%.

L'augmentation des frais variables a pour causes principales, outre l'inflation, (6,1% durant la période considérée) l'introduction de la TVA et l'augmentation des frais d'expertises particulièrement importante dans les affaires financières complexes.

Les principaux frais fixes, à savoir la masse salariale des magistrats et des fonctionnaires du Pouvoir judiciaire n'a, en revanche, progressé que de 3,81% (Frs. 30'662'752.- en 1993 Frs. 31'830'626.- en 1995).

On relèvera que contrairement à ce que nous avons cru pouvoir annoncer l'an dernier, sur la base des comptes provisoires, c'est en 1995 et non en 1994 que, pour la première fois depuis le début de la crise, les services généraux de la justice représentent un tout petit peu plus de 1% (1,02%) des dépenses totales de l'Etat de Genève.

1.2.1.2. *Les revenus*

Evolution des revenus

1993	1994	1995 *
24'874'647.-	19'438'784.-	16'357'383.-

* comptes provisoires

Les revenus sont essentiellement constitués du produit des émoluments et de celui des confiscations.

a) *Les émoluments*

	1993	1994	1995 *
Emoluments	11'499'167.-	10'639'343.-	12'189'348.-

* comptes provisoires

L'augmentation des émoluments (14,6 %) est due à l'augmentation du volume des affaires civiles, notamment des procédures sommaires et, au fait que depuis le 1er janvier 1995, à la demande des services financiers de l'Etat, les émoluments des justiciables plaissant au bénéfice de l'assistance juridique sont facturés. En contrepartie, les frais d'assistance correspondants sont comptabilisés sous forme d'une subvention à chaque juridiction, ce qui a eu pour conséquence de les augmenter de plus d'un million (cf. § 1.3.3. p.11 ci-dessous).

b) *Les confiscations*

	1993	1994	1995 *
Confiscations	12'174'250.-	5'982'777.-	3'191'287.-

* comptes provisoires

Le montant des confiscations a considérablement varié ces dernières années. Il s'agit de revenus aléatoires qui peuvent être fortement influencés, comme cela avait été le cas en 1993, par le dénouement d'une affaire particulièrement importante.

1.2.1.3. *Commentaire*

La progression du montant des charges et des revenus fait apparaître que le coût des services généraux de la Justice (charges moins revenus) est passé de Frs. 33'023'966.- en 1990 à Frs. 35'839'876.- en 1995, soit une augmentation de 8,53%.

En 1995, le coût net par habitant, s'est ainsi élevé à Frs. 89,80.

En 1990, ce même coût net par habitant était de Fr. 86,35, soit une progression de 4%, alors que du 1er janvier 1990 au 31 décembre 1995, l'inflation cumulée s'est élevée à 21%.

On peut ainsi affirmer qu'en francs constants, la Justice coûte aujourd'hui moins cher qu'au début de la législature.

Cela se comprend aisément lorsque l'on sait que durant la période considérée, le total général des charges a augmenté de 25,7%, alors que celui des revenus a progressé de 92,3%, soit des rentrées supplémentaires de Frs. 7'851'600.-.

Ces chiffres confirment l'importance des efforts consentis par la Justice au cours de ces dernières années, économiquement difficiles, pour participer au redressement des finances publiques.

1.2.2. *Le budget d'investissement*

Evolution des charges d'investissement des services généraux de la justice

Charges d'investissement	1993 compte	1994 compte	1995 * compte
ETAT	562'427'353.-	480'905'192.-**	438'205'650.-
DJPT	52'162'265.-	35'693'151.-	24'823'164.-
soit % budget ETAT	9,28%	7,40%	
JUSTICE	4'477'449.-	7'991'368.-	5'105'758.-
soit % budget ETAT		1,66%	1,17%
soit % budget DJPT	0,80%	16,57%	20,57%

* *comptes provisoires*

** non compris les investissements consentis par l'Etat de Genève pour les :
- fonds de compensation de l'assurance chômage, soit Frs. 135'701'000.-
- emplois temporaires pour chômeurs, soit Frs. 23'506'053.-

Les charges d'investissement des services généraux de la justice correspondent à des crédits grands travaux (bâtiments et équipements) et à des crédits pour l'acquisition et le renouvellement du matériel informatique. En 1995, ces derniers se sont élevés à Frs. 354'000.-.

En ce qui concerne les investissements en matière de construction, un effort significatif (Frs. 27'000'000.-) a été consenti ces dernières années pour réaliser une extension du Palais de Justice dans la Cour de Saint-Antoine, qui a été inaugurée officiellement le 13 juin 1995.

1.3. ACTIVITÉS DES SERVICES CENTRAUX

1.3.1. *Le Projet Informatique JUDiciaire GENEvois (I-JUGE)*

Compte rendu de l'activité du service informatique en 1995

Durant l'année 1995, l'activité du service informatique du Palais de justice a porté essentiellement sur des tâches de maintenance évolutive de nos applications informatiques et sur le support de 300 utilisateurs, magistrats et fonctionnaires.

Au fil des années, les tâches d'exploitation, de maintenance des applications de support et d'assistance aux utilisateurs ont pris le dessus sur la capacité de développement de nouveaux projets. Aujourd'hui, avec un effectif de 7,5 postes, ce service n'est plus en mesure de faire face seul, sans recourir à une aide externe, à la nécessaire évolution du système d'informatique du Pouvoir judiciaire.

Sur le plan des développements nouveaux, l'année a été marquée par :

- la réalisation de l'application de gestion des dossiers de successions de la Justice de paix avec une mise en exploitation progressive dès le 1er janvier 1996;
- l'étude et la définition d'un nouveau concept de gestion du fichier de la jurisprudence genevoise, qui a été adopté par la commission de gestion du pouvoir judiciaire en décembre 1995.

En ce qui concerne l'acquisition du matériel, l'année a vu l'évolution de nos serveurs base de données vers l'architecture ALPHA de Digital, ce qui a nécessité une migration de l'ensemble de nos bases de données. De plus, nous avons poursuivi le renouvellement de notre système de stockage de l'information et le remplacement progressif de nos terminaux par des postes de travail de type PC.

La réforme, en cours, de l'informatique de l'Etat, s'est poursuivie au cours de l'année 1995 à un rythme de plus en plus soutenu et affecte toujours plus sensiblement les activités du service informatique du Palais, qui délègue plusieurs de ses membres dans les divers groupes de travail chargés de la mettre en oeuvre. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a répondu favorablement à la demande du Pouvoir judiciaire d'associer l'un de ses représentants, en la personne de l'administrateur du Palais de justice, à l'organe de pilotage de la réforme informatique.

En ce qui concerne les travaux de développement, de maintenance et d'encadrement, l'effort a essentiellement porté sur :

- le développement et les tests des programmes de gestion des dossiers de successions pour la justice de paix;
- l'adaptation de certains programmes de gestion des dossiers tutélaires, notamment les modules destinés aux contrôleurs de gestion;
- la migration de l'ensemble de nos bases de données de gestion des procédures judiciaires vers la plate-forme ALPHA de Digital;
- dans le cadre de l'acquisition de l'application BRADOC de gestion de la jurisprudence, acquise auprès du Tribunal fédéral, nous avons procédé à l'étude et au transfert de l'ensemble de ces programmes avec leur adaptation à notre environnement;

- la modification des programmes de gestion des procédures pénales et civiles, afin de les adapter aux nouveaux besoins des utilisateurs et de suivre les modifications législatives, notamment, le transfert du suivi des détentions administratives au Tribunal administratif.

Postes et budget informatique

	1993	1994	1995
Nombre de postes	7	7	7,5
Budget de fonctionnement	945'000.-	919'950.-	930'000.-
Budget d'investissement	1'224'500.-	1'224'500.-	354'000.-

Prestations offertes

Prestations	% de l'activité
Fourniture et exploitation de moyens informatiques (host, serveur, réseau, postes de travail, etc...)	35%
Support, maintenance et formation utilisateurs (application bureautique et métiers)	30%
Développement et maintenance applicative (dont 1/3 développements nouveaux et 2/3 maintenance)	35%

Quelques chiffres

	1993	1994	1995
Nombre de terminaux et stations de travail	278	279	279
Nombre de PC	14	26	58
Nombre d'imprimantes	110	110	115
Nombre de serveurs (Host)	4	4	4
Taille en Mega octets de la base de données des procédures civiles et administratives	553	779	1'037
Taille en Mega octets de la base des procédures pénales	664	799	1'002

1.3.2. Les caisses et la comptabilité

Le processus de centralisation des services de caisse et comptabilité s'est développé parallèlement à l'informatisation des procédures.

Sous réserve du Tribunal administratif, du Tribunal de la jeunesse et de la juridiction des Prud'hommes, le service central gère les caisses et comptabilités de toutes les juridictions, ainsi que 671 comptes provisionnels, dont 315 comptes d'études d'avocats. En 1995, 2301 comptes débiteurs pour la Justice de paix et la Chambres des tutelles ont été ouverts. Enfin, le nombre des comptes de consignation de loyers a encore augmenté. On en dénombre 339, pour un total de Frs. 2'773'860.- de loyers consignés.

Vu l'entrée en vigueur, le 1er janvier 1995, de la nouvelle loi sur la création d'un fonds destiné à lutter contre la drogue et la prévention de la toxicomanie (E.3.18), votée le 26 mai 1994, le Service de caisse a dû tenir une comptabilité détaillée et distincte des frais de procédure et des confiscations en matière d'application de la loi fédérale sur les stupéfiants.

Frais de procédure déboursés	Frs. 438'946.-
Confiscations de fonds saisis	Frs. 2'804'608.-

Total des mouvements des comptes de bilan

	1993	1994	1995
Débits	89'330'408.-	119'644'141.-	102'222'639.-
Crédits	79'028'427.-	104'014'021.-	90'358'287.-
Nombre de transactions par année	49'500	46'500	49'804

1.3.3. L'assistance juridique

a) Assistance juridique civile et administrative

Les affaires de famille constituent toujours une part importante des dossiers d'assistance juridique civile. Les requêtes concernant des demandes de contribution d'entretien d'enfants majeurs à l'égard de leurs parents, celles relatives aux litiges prud'homains, aux procédures contentieuses en matière d'assurances sociales, à la défense des parties civiles dans le cadre de procédures pénales et aux requêtes en indemnisation auprès de l'instance LAVI ont augmenté en 1995.

L'attribution, au Tribunal administratif, de la compétence en matière de mesures de contrainte a contribué à augmenter le nombre des dossiers d'assistance juridique administrative, alors que les détentions administratives étaient auparavant du ressort de l'Instruction.

En revanche, la prise en charge des frais de faillite volontaire (art. 191 LP) a chuté; elle a passé de Frs. 57'500,- en 1994, à Frs. 5'000,- en 1995. Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral (ATF 119 III 113), la quasi totalité des requêtes d'assistance juridique a été rejetée, en application de l'art. 143A al. 2 LOJ (prétentions manifestement mal fondées).

Les chômeurs et, depuis une année, les bénéficiaires du RMCAS, constituent toujours un pourcentage important des requérants.

b) Assistance juridique pénale

La baisse des demandes d'assistance juridique pénale se maintient, corollaire de la diminution des procédures pénales et du transfert des détentions administratives de l'Instruction au Tribunal administratif.

c) Enquêtes

Le nombre des dossiers transmis aux enquêtes reste stable : 536 en 1994, 544 en 1995. Le service étant devenu plus exigeant quant à la collaboration des requérants, les décisions d'irrecevabilité ont augmenté : 103 décisions en 1995 contre 51 en 1994.

Nombre de dossiers d'assistance juridique

	1993	1994	1995
Assistances civiles et administratives	1'663	* 1'733	* 1'921
Assistances pénales	1'017	993	922
TOTAL	2'680	2'726	2'843

* comprend les procédures non informatisées (Prud'hommes) et assistances extrajudiciaires, ainsi que les assistances juridiques octroyées aux parties civiles dans le cadre de procédures pénales.

Assistances juridiques octroyées

	1993	1994	1995
Procédures au Tribunal administratif	11	27	48
Procédures civiles à la Cour et au TPI	822	690	570

Taxations	Nombre	Montant total en francs	Coût moyen par dossier
Civiles	1'065	1'626'452,15	1'527,20
Pénales	746	1'041'539,60	1'396,25
TOTAL	1'811	2'668'045,75	1'473,25

Les émoluments que le bénéficiaire a été dispensé de verser font l'objet d'une rubrique comptable depuis le 1er janvier 1995 :

Cour de justice	383'249.-
Tribunal de 1ère Instance	732'245.-
Justice de paix	36.-
Total	1'115'530.-

d) Taxation

Le total des montants payés par l'assistance juridique (indemnités versées aux avocats, frais d'interprètes et d'expertises, etc.) est légèrement inférieur à celui de 1994 : Frs. 2'668'045.- contre Frs. 2'737'979.- en 1994, faisant ainsi passer le coût moyen par dossier à Frs. 1'473,25, au lieu de Frs. 1'570,85.

Ces montants vont augmenter dès l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur l'assistance juridique, qui prévoit une augmentation, suite à la jurisprudence récente du Tribunal fédéral, de l'indemnité horaire versée aux avocats et le paiement de la TVA à ceux qui y sont assujettis.

e) Recours

Le pourcentage des décisions négatives rendues par le service d'assistance juridique a passé de 16 % en 1994 à un peu plus de 20 % en 1995. Sur les 572 décisions négatives rendues en 1995, 135 ont fait l'objet d'un recours devant le Président de la Cour de justice (cf. 2.2.1.2. b ci-dessous).

f) Conclusion

La relative stabilité du nombre de requêtes d'assistance juridique permet de consacrer un peu plus de temps au suivi des dossiers, notamment au réexamen de la situation financière des bénéficiaires à l'issue de la procédure pour laquelle l'assistance juridique a été octroyée. Toutefois, la proportion des dossiers qui font l'objet d'un réexamen reste marginale; le nombre restreint des collaborateurs de l'assistance juridique ne permet pas, en l'état, de généraliser cette pratique.

1.3.4. *Le contentieux*

Fin 1994, deux collaborateurs se sont vus chargés, en plus de leurs activités habituelles, de la gestion du contentieux de recouvrement des émoluments arrêtés par les juridictions civiles et prud'homales ainsi que des honoraires d'avocats dans les cas où l'assistance juridique a été révoquée.

En 1995, Frs. 31'447.- ont ainsi été encaissés. Si davantage de temps pouvait être dégagé pour assurer le suivi des dossiers des bénéficiaires de l'assistance juridique, les montants recouvrés seraient plus importants.

1.3.5. *La documentation juridique et les bibliothèques*

Un service central est chargé de la gestion de la documentation juridique et des bibliothèques.

Au printemps 1995, la bibliothèque centrale a emménagé dans ses nouveaux locaux, sis dans l'extension du Palais de justice, où sont désormais regroupés tous les services de documentations et des bibliothèques.

La bibliothèque centrale tient à disposition les ouvrages et les périodiques de doctrine et de jurisprudence qui doivent être consultés sur place. Elle est également ouverte au public.

Les bibliothécaires gèrent aussi, en collaboration avec les greffes, les bibliothèques plus spécialisées des juridictions.

1.3.6. *Les pièces à conviction*

Pour la première fois depuis la création du service en 1986, le Service des pièces à conviction a enregistré une baisse du nombre et du volume des pièces à conviction d'environ 20 %.

Le service a déménagé dans de nouveaux locaux. Cela implique une approche de gestion différente et une modification de l'horaire d'ouverture qui permet aux usagers d'accéder au bureau pendant la pause de midi.

La gestion des liquidités reste une activité majeure. En 1995, trois destructions et trois ventes aux enchères ont eu lieu. Elles ont rapporté Frs. 80'060.- (soit 50 % de moins qu'en 1994).

Cette fluctuation tient à la nature même des objets vendus et n'a aucun lien avec la baisse du volume des pièces.

1.3.7. *Les photocopies*

34 photocopieuses sont installées dans les locaux du pouvoir judiciaire. En 1995, 4'206'787 photocopies ont été effectuées; environ 42 tonnes de papier ont été récupérées. Le montant des ventes de photocopies et des fascicules d'information s'est élevé à Frs 179'533.-.

1.3.8. *Les loges d'accueil*

Pour la première fois en 1995, une statistique du nombre des usagers du Palais de justice s'annonçant auprès des deux loges d'accueil a été tenue. Avec l'ouverture de l'extension, en mai 1995, 19'738 personnes ont sollicité des informations, dont 3'420 par la nouvelle entrée "Porte Saint Antoine". Il est intéressant de donner une moyenne journalière par mois :

Mois	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jun	Jui	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec
Moyenne	80	73	70	71	107	80	48	55	87	98	88	108

*

*

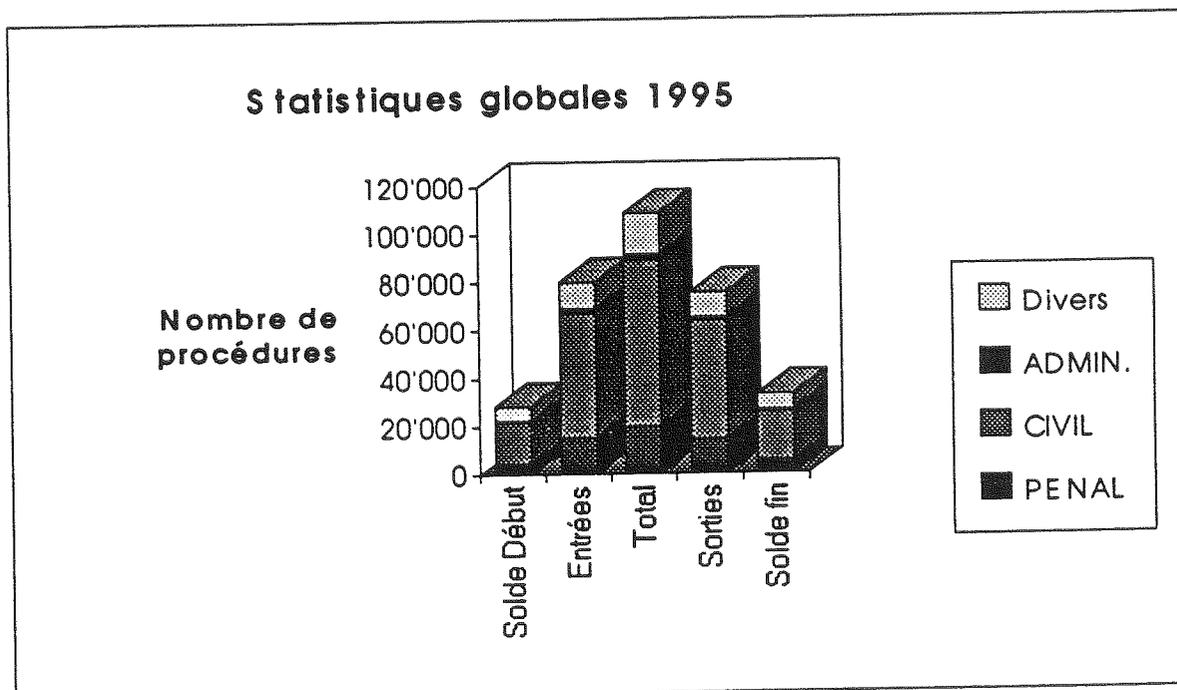
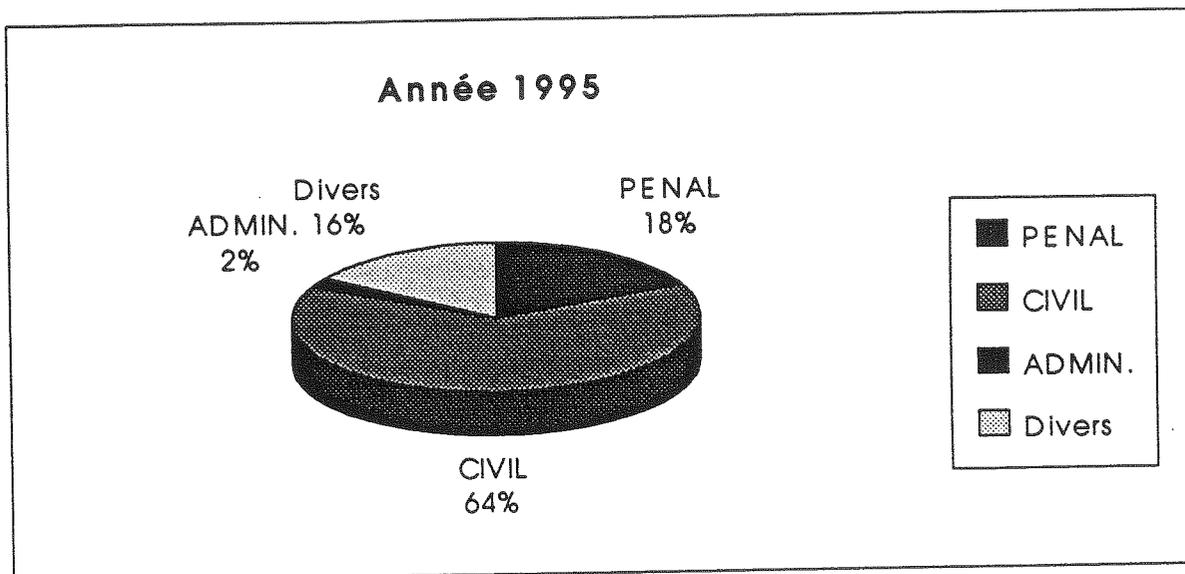
*

2. ACTIVITES DES JURIDICTIONS

2.1. Approche globale - Civil, Pénal, Administratif

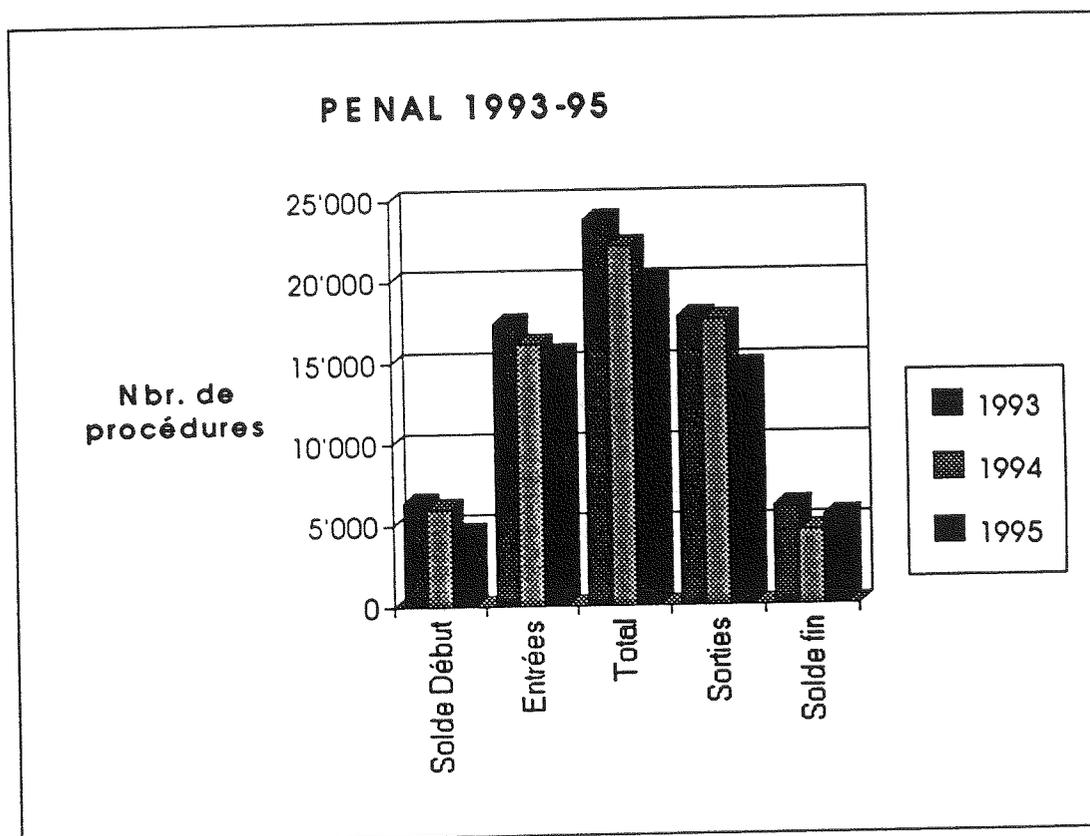
2.1.1. Statistiques annuelles de l'activité des tribunaux en 1995

	PENAL	CIVIL	ADMIN.	Divers	TOTAUX
Solde début	4'543	17'371	565	5'936	28'418
Entrées	15'501	51'924	1'752	10'938	80'115
Total	20'044	69'295	2'317	16'874	108'533
Sorties	14'662	49'149	1'513	10'226	75'550
Solde fin	5'382	20'146	804	6'648	32'983



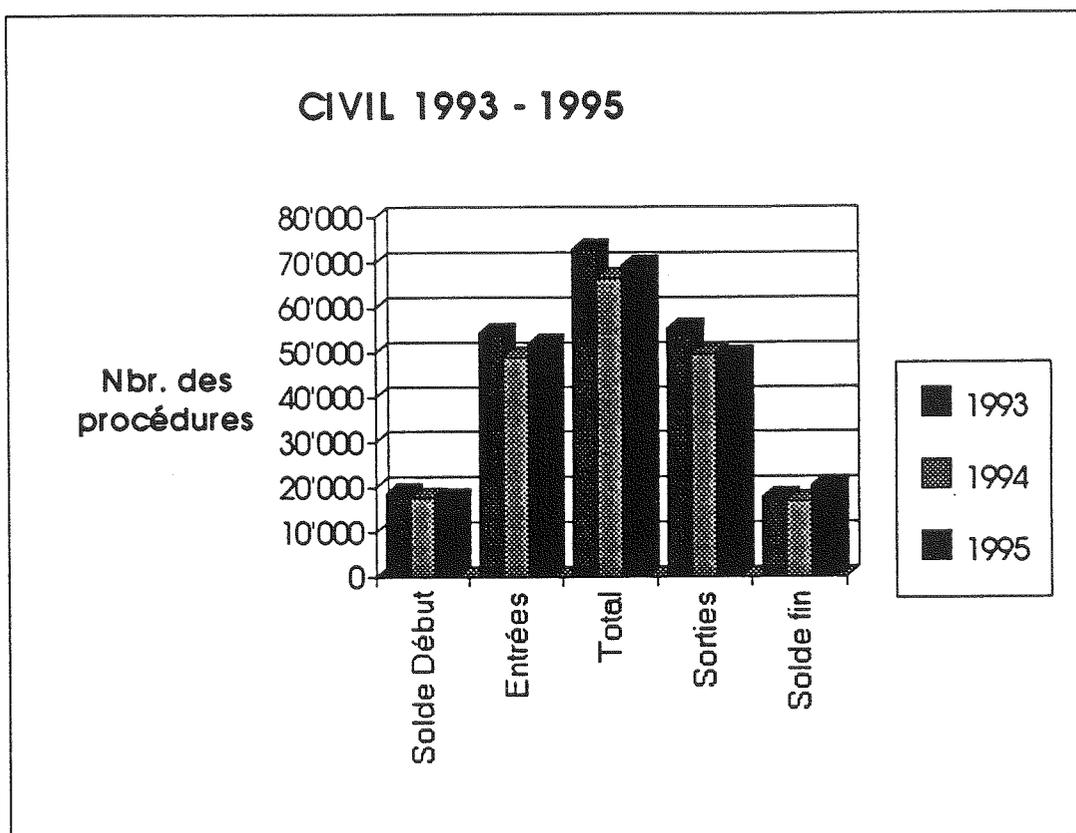
2.1.2. *Statistiques globales du domaine pénal*

	1993	1994	1995
Solde début	6'362	6'001	4'543
Entrées	17'372	16'116	15'501
TOTAL	23'734	22'117	20'044
Sorties	17'733	17'574	14'662
Solde fin	6'001	4'543	5'382



2.1.3. Statistiques globales du domaine civil

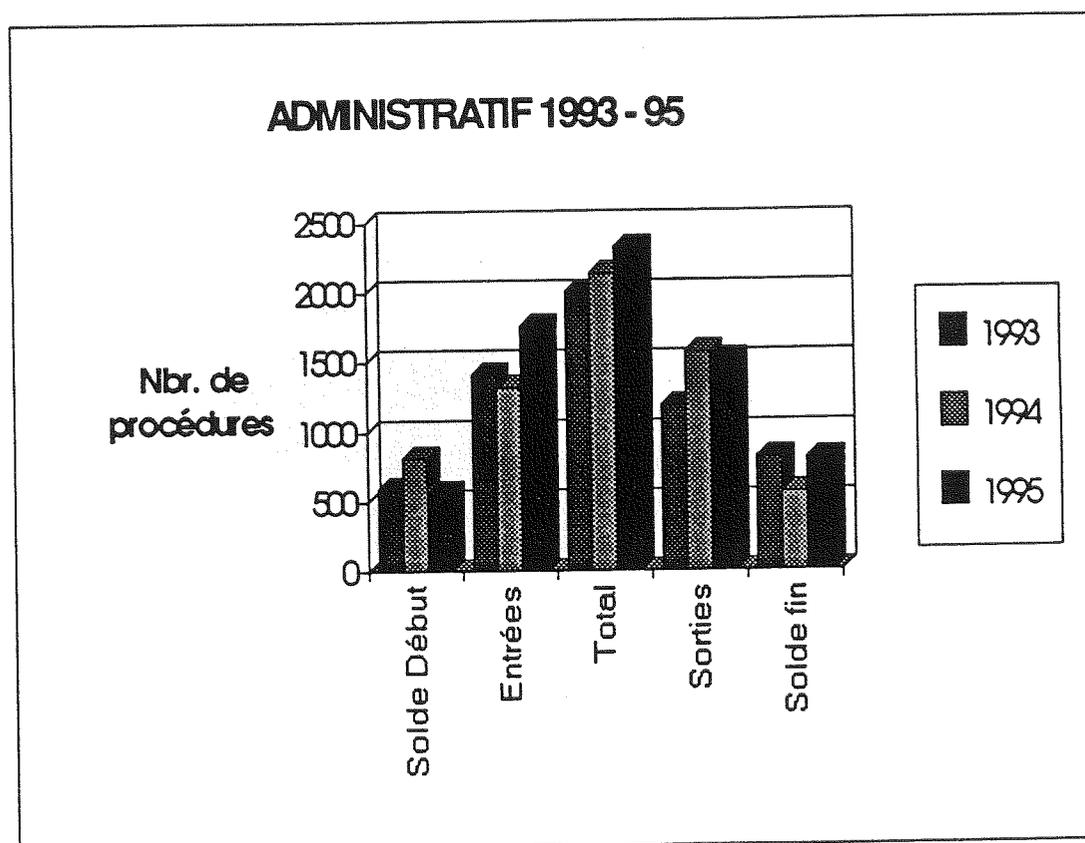
	1993	1994	1995
Solde début	18'551	17'595	17'371
Entrées	54'321	48'983	51'924
TOTAL	72'872	66'578	69'295
Sorties	55'277	49'207	49'149
Solde fin	17'595	17'371	20'146



2.1.4. Statistiques globales du domaine administratif

Le domaine administratif englobe les procédures traitées par le Tribunal administratif, y compris le Tribunal cantonal des assurances, ainsi que par le Tribunal arbitral des assurances et les commissions diverses rattachées au Tribunal administratif.

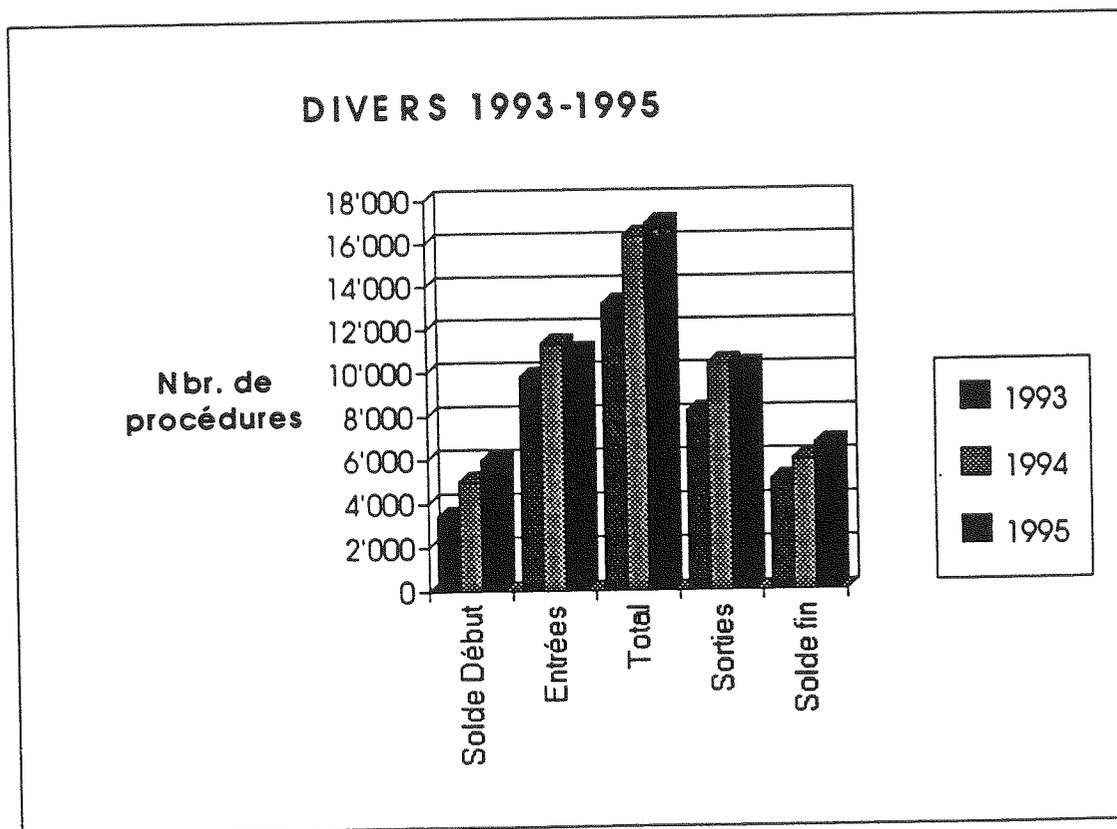
	1993	1994	1995
Solde début	592	815	565
Entrées	1'408	1'319	1'752
TOTAL	2'000	2'134	2'317
Sorties	1'185	1'569	1'513
Solde fin	815	565	804



2.1.5. Statistiques globales divers et assistance juridique

Dans le domaine divers sont comprises les procédures de l'assistance juridique, les procédures spéciales du Parquet et les notifications d'actes judiciaires.

	1993	1994	1995
Solde début	3'403	5'012	5'936
Entrées	9'767	11'300	10'938
TOTAL	13'170	16'312	16'874
Sorties	8'158	10'376	10'226
Solde fin	5'012	5'936	6'648



2.2. APPROCHE PAR JURIDICTION

2.2.1. La Cour de justice

2.2.1.1. Statistiques globales de la Cour

a) Statistiques de la Cour tous domaines confondus

	1993	1994	1995 *
Solde début	1'002	1'348	1'417
Entrées	3'613	3'519	3'887
TOTAL	4'615	4'867	5'304
Sorties	3'267	3'692	3'827
Solde fin	1'348	1'175	1'477

b) Civil

	1993	1994	1995
Solde début	652	1'063	961
Entrées	2'949	2'945	2'877
TOTAL	3'601	4'008	3'838
Sorties	2'538	3'047	2'894
Solde fin	1'063	961	944

c) Pénal

	1993	1994	1995
Solde début	350	285	456
Entrées	664	574	1'010
TOTAL	1'014	859	1'466
Sorties	729	645	933
Solde fin	285	214	533

* Les recours à la Chambre d'accusation, depuis l'exercice 1995, sont inclus dans les chiffres du pénal de la Cour.

2.2.1.2. La Présidence

a) Le Conseil supérieur de la magistrature

Le Conseil s'est réuni à 6 reprises pour examiner, d'une part, les plaintes dont il était saisi et, d'autre part, pour procéder aux contrôles semestriels de l'activité des juges.

Il est constaté d'une manière générale qu'une très grosse charge de travail pèse sur l'appareil judiciaire, dont la plupart des membres font preuve d'une grande diligence.

Certains manquements ont toutefois été relevés, qui ont provoqué l'ouverture

d'enquêtes disciplinaires. Trois magistrats ont encouru les sanctions prévues par la loi et plusieurs rappels à l'ordre ont été adressés.

Le Conseil a entrepris une réflexion sur son propre fonctionnement, ainsi que sur le mode de désignation et la durée des mandats de ses membres. Cette durée pourrait être allongée afin d'assurer une meilleure continuité et une meilleure efficacité dans l'action du Conseil.

b) La Commission de taxation des honoraires d'avocats

	1993	1994	1995
Solde début	61	45	38
Entrées	97	85	97
TOTAL	158	130	135
Sorties	113	92	84
Solde fin	45	38	51

c) Décisions sur recours en matière d'assistance juridique

	1993	1994	1995
Solde début	13	10	5
Entrées	115	125	135
TOTAL	128	135	140
Sorties	118	130	109
Solde fin	10	5	31

Le contentieux devant la Cour a continué de croître. Pendant la législature qui s'achève, le nombre des recours a passé de 40 en 1989 à 135 en 1995.

Il s'agit là d'une conséquence logique du très grand développement qu'a connu l'assistance juridique pendant cette période.

2.2.1.3. La Chambre civile

	1993	1994	1995
Solde début	266	392	366
Entrées	654	660	624
TOTAL	920	1052	990
Sorties	528	686	676
Solde fin	392	366	314

Le nombre des affaires nouvelles s'est stabilisé depuis 3 ans.

La charge de travail des magistrats s'est toutefois notablement accrue, puisqu'en raison du transfert de la Chambre d'Accusation à la Cour de Justice en septembre 1994, trois juges ont dû être affectés à cette nouvelle activité, diminuant d'autant la capacité des autres chambres. Le recours à des juges suppléants est ainsi devenu systématique.

Le retour à la normale devrait être possible en 1996 ou 1997, un juge supplémentaire entrant en fonction le 1er juin 1996.

2.2.1.4. *La Chambre des affaires sommaires*

	1993	1994	1995
Solde début	55	201	129
Entrées	895	770	636
TOTAL	950	971	765
Sorties	749	842	714
Solde fin	201	129	51

Cette chambre a subi, pendant la législature qui s'achève, les conséquences de la crise économique et en particulier celle du milieu immobilier.

Cela a engendré un très grand nombre de procédures de poursuites et de faillites. De manière inexplicée, le nombre des causes a diminué en 1995, alors que le nombre des causes en première instance ne fléchit pas.

Il est probable que les plaideurs, aux prises avec des difficultés matérielles, ont souvent renoncé à la voie de l'appel en raison du montant des frais de justice.

2.2.1.5. *La Chambre d'appel des baux et loyers*

	1993	1994	1995
Solde début	226	276	204
Entrées	267	231	201
TOTAL	493	507	405
Sorties	217	303	233
Solde fin	276	204	172

Cette chambre subit comme celle des affaires sommaires les aléas de l'économie. Le nombre des causes est à la baisse en fin de législature, en raison du fait que le reflux des taux hypothécaires diminue le nombre d'augmentations de loyer, voire provoque des baisses.

2.2.1.6. L'Autorité de surveillance

Autorité de surveillance de l'Office des poursuites & faillites

	1993	1994	1995
Solde début	11	81	139
Entrées	646	756	817
TOTAL	657	837	956
Sorties	576	698	724
Solde fin	81	139	232

Autorité de surveillance des tutelles

	1993	1994	1995
Solde début	1	10	35
Entrées	146	169	226
TOTAL	147	179	261
Sorties	137	144	211
Solde fin	10	35	50

Adoptions

	1993	1994	1995
Solde début	0	21	40
Entrées	86	66	77
TOTAL	86	87	117
Sorties	65	47	82
Solde fin	21	40	35

Autorité de recours des décisions du Conseil de surveillance psychiatrique

	1993	1994	1995
Solde début	0	0	0
Entrées	10	20	27
TOTAL	10	20	27
Sorties	10	20	25
Solde fin	0	0	2

Autorité de surveillance du registre du commerce

	1993	1994	1995
Solde début	11	1	0
Entrées	6	5	4
TOTAL	17	6	4
Sorties	16	6	4
Solde fin	1	0	0

Autorité de surveillance du registre foncier

	1993	1994	1995
Solde début	6	5	1
Entrées	6	10	9
TOTAL	12	15	10
Sorties	7	14	10
Solde fin	5	1	0

Mesures conservatoires ou provisionnelles

	1993	1994	1995
Solde début	2	21	4
Entrées	21	48	24
TOTAL	23	69	28
Sorties	2	65	22
Solde fin	21	4	6

Inexorablement, la charge de la Chambre faisant fonction d'Autorité de surveillance continue d'accuser une augmentation dont nous disions l'an dernier déjà qu'elle tendait à épuiser la capacité des trois juges qui la composent et des rédacteurs juristes qui les aident dans leur tâche.

C'est ainsi que le volume des causes attribuées à l'autorité cantonale de surveillance des Offices de poursuites et faillites accuse une augmentation de 9 % par rapport à l'année précédente, et de 68 % par rapport à 1990.

Il en va de même pour ce qui concerne les causes relevant de l'autorité de surveillance des tutelles (+ 33 % en 1 an), de l'autorité de recours contre les décisions du Conseil de surveillance psychiatrique (+ 35 % en 1 an). Même les requêtes de mesures provisionnelles en matière de propriété intellectuelle et de concurrence déloyale ont augmenté de 50 % depuis 1990.

Pour continuer d'être en mesure d'assurer un traitement sûr et rapide de ce contentieux, dont la caractéristique principale est d'être gouverné par l'urgence, l'engagement d'un rédacteur juriste s'impose à court terme.

2.2.2. *La Cour d'assises, la Cour correctionnelle et la Chambre pénale*

Depuis septembre 1994, trois juges spécialisés sont appelés à assumer entièrement la charge de toutes les audiences pénales et leur activité demeure intense.

Cour d'assises

	1993	1994	1995
Solde début	0	0	0
Entrées	25	18	23
TOTAL	25	18	23
Sorties	25	18	23
Solde fin	0	0	0

Cour correctionnelle avec jury

	1993	1994	1995
Solde début	0	0	0
Entrées	53	38	33
TOTAL	53	38	33
Sorties	53	38	33
Solde fin	0	0	0

Cour correctionnelle sans jury

	1993	1994	1995
Solde début	0	0	0
Entrées	31	39	27
TOTAL	31	39	27
Sorties	31	30	27
Solde fin	0	0	0

Chambre pénale

	1993	1994	1995
Solde début	318	259	187
Entrées	462	393	370
TOTAL	780	652	557
Sorties	521	465	368
Solde fin	259	187	189

	1993	1994	1995
Appels Tribunal de Police	366	305	260

Nombre des jours d'audiences tenues

	Cour d' Assises	CC avec Jury	TOTAL CA+CAJ	CC sans Jury	TOTAL CCorrect	Chambre Pénale	TOTAL Général
1993	54	50	104	18,.	68,-	17,-	139
1994	37	58	95	22,-	80,-	19,5	136,5 (-2%)
1995	51	31	82	29,5	60,5	18,5	130,- (-4%)

On constate une diminution du nombre des arrêts rendus par la Chambre pénale, de même qu'une légère diminution du nombre total des jours d'audiences tenues. Il est à noter, cependant, que le nombre de jours d'audiences tenues sans le concours du jury, audiences qui occupent trois juges conjointement, est en forte augmentation.

2.2.3. La Chambre d'accusation

Recours

	1993	1994	1995
Solde début	127	176	242
Entrées	387	392	482
TOTAL	514	568	724
Sorties	338	326	405
Solde fin	176	242	319

Autres opérations

	1993	1994	1995
Renvois devant la Cour correctionnelle siégeant avec le jury	46	30	19
Renvois devant la Cour correctionnelle siégeant sans le jury	21	25	16
Renvois devant la Cour d'assises	20	14	21
Renvois devant le Tribunal de police	0	0	0
Renvois de la procédure pénale devant le juge d'instruction	2	1	1
Renvoi de la proc. pénale au Parquet du Procureur général	4	1	0
Ordonnances de non-lieu	13	0	3
Prolongations de détentions (Instruction et Parquet)	843	741	864
Prolongation du secret	0	7	27
Opposition à la prolongation du secret	0	0	0
Mises en liberté provisoires sans caution	59	60	82
Mises en liberté provisoires avec caution	9	13	7
Mises en liberté provisoires refusées	124	135	106
Ecoutes téléphoniques	205	216	227
TOTAL I	1'346	1'234	1'373
Recours entrés	387	392	482
TOTAL II	1'733	1'635	1'855

Le nombre de causes traitées par la Chambre d'accusation est en hausse constante. La hausse a été particulièrement forte depuis que cette juridiction est du ressort de la Cour de justice (septembre 1994). L'augmentation, par rapport à 1994, est de 23%, en raison des recours en matière d'entraide judiciaire internationale.

2.2.4. La Cour de cassation

	1993	1994	1995
Solde début	32	26	27
Entrées	93	86	75
TOTAL	125	112	102
Sorties	99	85	77
Solde fin	26	27	25

Le nombre de pourvois dont la Cour de cassation a été saisie en 1995 a continué à baisser par rapport aux années précédentes. Le nombre des différents recours a passé de 161 (1989), 118 (1990), 108 (1991), 114 (1992), 90 (1993), 84 (1994) à 75 (1995).

Le nombre de recours admis, partiellement ou en totalité, par rapport à l'ensemble des causes, est relativement faible (un peu plus de 9%) et est en diminution constante. Il s'est élevé à 10, alors qu'il était plus important les années précédentes : soit de 17 (1989), 24 (1990), 23 (1991), 22 (1992), 24 (1993), 19 (1994).

Il est à relever que, depuis quelques années, la motivation du verdict du jury s'est beaucoup améliorée

Recours déposés

	1993	1994	1995
Cour d'Assises	33	14	18
Cour correctionnelle avec jury	19	23	9
Cour correctionnelle sans jury	18	17	14
Chambre pénale	2	3	8
Tribunal de police	7	17	12
Tribunal de la Jeunesse	1	3	5
Chambre d'accusation	4	2	1
En revision	6	5	5

Causes jugées

	1993	1994	1995
Recours admis	8	12	7
Recours partiellement admis	6	5	2
Recours rejetés	38	35	36
Recours retirés	34	23	21
Recours irrecevables	8	7	7
Revision : demandes admises	1	2	1
Revision : demandes rejetées	3	1	3
Revision : demandes retirées	1	--	--

2.2.5. Les juridictions administratives

2.2.5.1. Le Tribunal administratif, y compris le Tribunal cantonal des assurances

Statistiques globales

	1993	1994	1995
Solde début	336	474	468
Entrées	984	1'041	1'159
TOTAL	1'350	1'515	1'627
Sorties	876	1'047	1'100
Solde fin	474	468	527

Le nombre de recours entrés au Tribunal administratif de 1990 à 1995 a évolué de cette manière : 911 en 1990, 848 en 1991, 772 en 1992, 984 en 1993, 1'041 en 1994 et 1'159 en 1995.

Depuis 1993, le Tribunal administratif a enregistré une augmentation du nombre des recours, laquelle est due principalement à la nouvelle compétence qui lui a été transmise par la Cour de Justice, le 17 avril 1993, en matière d'assurances sociales. De même, les recours ont augmenté dans le domaine des allocations de logement, de la surtaxe, des impôts et de l'avance des pensions alimentaires. Enfin, depuis le 6 juin 1995, le Tribunal administratif doit contrôler la légalité et l'adéquation des détentions administratives. Parallèlement, les recours dans le domaine des travaux publics ont diminué, puisque 119 recours ont été reçus contre des décisions du département des travaux publics en 1990, 131 en 1991, 78 en 1992, 63 en 1993, 48 en 1994 et 50 en 1995. De même, les recours reçus dans le domaine de la circulation routière ont diminué de 583 en 1990 à 426 en 1995.

Recours entrés, par domaines

	1993	1994	1995
Tribunal cantonal des assurances	147	246	283
Conseil d'Etat et Chancellerie	31	17	21
Département de l'économie publique	8	4	16
Département des finances	48	30	67
Département de l'instruction publique	37	24	42
Département de l'intérieur, de l'environnement et des affaires régionales	50	88	58
Département de justice et police et des transp.	541	526	494
Département militaire	26	17	30
Département de l'action sociale et de la santé	6	6	2
Département des travaux publics et de l'énergie	63	48	50
Divers	27	35	43
Mesures de contrainte	---	---	53
TOTAUX	984	1'041	1'159

En 1995, le Tribunal administratif a admis 78 recours, partiellement admis 108 et rejeté 356; il en a déclaré irrecevables 48 et rayé du rôle 461. Il a tenu 38 audiences de délibérations, 422 audiences de comparutions personnelles et/ou d'enquêtes et effectué 11 transports sur place.

En 1995, les recours contre les décisions du service des automobiles et de la navigation (principalement les retraits de permis de conduire) représentent le 36,7 % des recours entrés et ceux concernant le domaine des assurances sociales, le 24,4 %.

Mesures de contrainte

Depuis le 6 juin 1995, le Tribunal administratif doit contrôler la légalité et l'adéquation de la détention administrative ordonnée par l'officier de police en application de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers, appelée plus communément mesures de contrainte. A Genève, cette compétence avait initialement été confiée aux juges d'instruction et, sur recours, à la Chambre d'Accusation. Le Tribunal fédéral ayant jugé dans une cause bernoise que les autorités pénales ne pouvaient exercer ce contrôle, le Conseil d'Etat a modifié son règlement d'application le 31 mai 1995.

Le Tribunal administratif a donc dû s'organiser en une semaine pour statuer en instance unique, en section de trois juges et dans les 96 heures dès l'ordre de mise en détention. Les juges suppléants ont été mis à contribution, les cinq juges ordinaires ne pouvant assumer toutes les audiences.

Deux audiences par semaine doivent en effet être agendées pour respecter le délai précité, tout en évitant de siéger le week-end. Des permanences sont organisées pendant les jours fériés. Enfin, des audiences supplémentaires doivent être tenues au pied levé, lorsqu'un détenu est transféré par un autre canton peu avant l'expiration du délai précité.

Cette situation perturbe grandement l'organisation d'une juridiction collégiale et nuit à la célérité avec laquelle les autres causes doivent être traitées. Il serait souhaitable qu'à l'avenir, le Tribunal administratif devienne autorité de deuxième instance et puisse statuer sur recours, dans un délai de 10 jours à 12 jours et au terme d'une procédure écrite, comme le faisait précédemment la Chambre d'Accusation.

Depuis le 6 juin 1995, le Tribunal administratif a enregistré 53 causes relatives à des détenus administratifs. Il a prononcé 25 libérations et confirmé 14 mises en détention. 14 personnes ont été libérées ou refoulées avant une décision du Tribunal. Un détenu s'est finalement évadé.

Pour les 14 personnes maintenues en détention, la durée du séjour en prison a été de 5, 9, 13, 15, 15, 22, 28, 42, 49 et 94 jours et au 31 décembre 1995, 4 personnes étaient encore détenues depuis 12, 27, 27 et 28 jours.

Les nationalités des 53 intéressés étaient les suivantes : Afghanistan : 1; Algérie : 17; Argentine : 1; Bosnie : 2; Chili : 2; Chine : 5; Côte d'Ivoire : 1; Ethiopie : 2; Gambie : 3; Guinée : 1; Kosovo : 2; Liban : 1; Libéria : 4; Mali : 1; Maroc : 1; Roumanie : 5; Sénégal : 2; Tunisie 1; Zaïre 1.

2.2.5.2. *Le Tribunal cantonal des assurances*

	1993	1994	1995
Solde début	185	397	203
Entrées	365	246	283
TOTAL	550	643	486
Sorties	153	440	281
Solde fin	397	203	205

Les statistiques du Tribunal cantonal des assurances comprennent les causes attribuées au Tribunal administratif et les 17 causes pendantes à la Cour de justice au 31 décembre 1994. La Cour de justice ayant jugé 12 causes en 1995, 5 sont encore pendantes devant elle au 31 décembre 1995.

S'agissant des recours entrés, ils ont augmenté en 1995 par rapport à 1994 (l'année 1993 comprend une vague de recours déposés contre des décisions de hausse de cotisations des assurances-maladie).

En 1995, on dénombre 157 recours reçus concernant l'assurance-maladie, 85 l'assurance-accidents, 1 l'assurance-militaire et 40 la prévoyance professionnelle.

2.2.5.3. *Le Tribunal des conflits*

Aucune affaire n'est actuellement pendante. La dernière affaire a été jugée en 1990.

2.2.5.4. *Le Tribunal arbitral*

	1993	1994	1995
Solde début	2	2	1
Entrées	3	1	--
TOTAL	5	3	1
Sorties	3	2	1
Solde fin	2	1	--

Le Tribunal arbitral est compétent pour trancher les contestations entre certaines assurances et les professionnels de la santé.

2.2.5.5. *Les Commissions diverses*

Le Tribunal administratif assure le greffe des cinq commissions suivantes, lesquelles, à l'exception de la Commission de recours en matière d'assurance-chômage, doivent siéger avec un ou plusieurs juges du Tribunal administratif :

- La commission de recours de l'université;
- La commission de conciliation et d'estimation en matière d'expropriation;
- La commission de recours des fonctionnaires de la police et de la prison;
- La commission de recours des fonctionnaires de l'instruction publique;
- La commission de recours en matière d'assurance-chômage;

Commission de recours de l'Université

	1993	1994	1995
Solde début	7	6	6
Entrées	27	29	50
TOTAL	34	35	56
Sorties	28	29	44
Solde fin	6	6	12

En 1995, la CRUNI a admis 3 recours, admis partiellement 1 recours; en a déclaré irrecevable 1, rejeté 27 et s'est déclarée incompétente dans 4 affaires. Elle a rayé 8 affaires du rôle.

Commission de conciliation et d'estimation en matière d'expropriation

En 1994, la LEX a reçu un recours et en a jugé 2. Il restait 8 causes pendantes à fin 1994, la plupart étant en suspens. En 1995, la LEX n'a ni jugé ni reçu de recours.

Commission de recours des fonctionnaires de la police et de la prison et Commission de recours des fonctionnaires de l'instruction publique

En 1995, le CRPP a reçu 5 recours et en a jugé 4. La CRIP a reçu 2 recours et en a jugé 1.

Commission de recours en matière d'assurance-chômage

	1993	1994	1995
Solde début	18	45	65
Entrées	167	243	536
TOTAL	185	288	601
Sorties	140	223	351
Solde fin	45	65	250

En 1995, la CRAC a admis 146 recours, partiellement admis 64, rejeté 93, déclaré irrecevables 4, et rayé 41. Elle s'est déclarée incompétente dans 3 affaires.

Le rôle de la commission s'est énormément chargé pendant l'année écoulée et malgré des efforts considérables, n'a pas pu être maîtrisé de manière satisfaisante.

Cet afflux de recours ne correspond pas à l'augmentation du nombre de chômeurs mais va bien au-delà.

La cause est à rechercher dans le fait que les services administratifs ont infligé aux chômeurs un nombre élevé de sanctions en matière de placement, ce qui n'était pas le cas précédemment.

Lesdites sanctions ont été infligées sans discernement et le pourcentage des décisions annulées est énorme. On peut espérer que la modification de la loi et du règlement cantonal, qui est actuellement en cours, permettra d'améliorer le fonctionnement des services administratifs et, en conséquence, de réduire le contentieux en la matière.

2.2.6. Le Tribunal de première instance

Procédures ordinaires et accélérées, ainsi que sur incident

	1993	1994	1995
Solde début	3'116	3'178	2'994
Entrées	3'984	3'540	3'449
TOTAL	7'100	6'718	6'443
Sorties	3'922	3'724	3'488
Solde fin	3'178	2'994	2'955
Jugements sur incident	144	146	202

Affaires de famille

	1993	1994	1995
Divorces prononcés	1'232	1'242	1'183
Divorces refusés	8	5	7
Séparations de corps prononcées	133	147	111
Annulations de mariage prononcées	8	3	4
Jugements sur mesures provisoires	225	220	273

Procédures sommaires

	1993	1994	1995
Solde début	3'034	1'755	2'053
Entrées	14'087	11'922	14'446
TOTAL	17'121	13'677	16'499
Sorties	15'366	11'741	13'395
Solde fin	1'755	1'936	3'104

N.B. La différence entre le solde fin de 1994 et le solde début de 1995 s'explique par le fait qu'une partie des requêtes déposées à la fin de l'année 1994 n'a été inscrite au rôle du Tribunal qu'en 1995, au moment du paiement de l'émolument.

Conciliations ordinaires

	1993	1994	1995
Solde début	639	677	869
Entrées	2'234	1'945	1'803
TOTAL	2'873	2'622	2'672
Sorties	2'196	1'753	1'894
Solde fin	677	869	778
Suspendues sine die	232	353	357

En 1995, 94 causes ont abouti à une conciliation.

Conciliations de famille

	1993	1994	1995
Solde début	227	195	289
Entrées	1'678	1'740	1'633
TOTAL	1'905	1'935	1'922
Sorties	1'710	1'646	1'610
Solde fin	195	289	312
Suspendues sine die	6	12	8
Ordonnances sur mesures pré-provisoires	234	276	250

Faillites et chambre commerciale

	1993 *	1994 *	1995 *
Solde début	468	551	559
Entrées	6'607	5'890	6'608
TOTAL	7'075	6'441	7'167
Sorties	6'524	5'882	6'466
Solde fin	551	559	701

* y compris les faillites 193 LP (successions répudiées: 3'494 en 1995)

Faillites prononcées

	1993	1994	1995
Faillites 166, 188, 190, 191 et 192 LP	1'079	803	865

Présidence

	1993	1994	1995
Mesures provisionnelles	600	468	457
Ordonnances de séquestres	821	853	723
Causes gracieuses	217	243	222

Commissions rogatoires et interdictions

	1993	1994	1995
Commissions rogatoires	69	65	95
Interdictions	82	115	103

Les activités civiles du Tribunal de première instance ont subi en 1995 une nouvelle augmentation d'un taux de l'ordre de 10 % environ par rapport au nombre de causes de l'année 1994.

Les statistiques démontrent toutefois que l'augmentation des affaires civiles est due principalement à la recrudescence des causes soumises à la procédure sommaire. En effet, le nombre d'entrées a été supérieur de 21 % par rapport à celles enregistrées en 1994.

Par ailleurs, on constate que le nombre des causes civiles ordinaires et accélérées a diminué en 1995, comme cela avait déjà été le cas en 1994. En revanche, il faut relever que le nombre de jugements sur incident a augmenté d'un tiers environ par rapport à l'année précédente.

Pour les causes du droit de la famille, le même phénomène s'est produit, puisqu'on constate un fléchissement du nombre des affaires au fond et une augmentation des causes sur mesures provisoires en 1995.

La chambre commerciale, qui avait vu diminuer le nombre des causes qui lui étaient transmises en 1994, a connu en 1995 une augmentation des affaires nouvelles de l'ordre de 12%, ainsi qu'une augmentation des prononcés de faillite de l'ordre de 20 %.

Enfin, les mesures provisionnelles ainsi que les séquestres ont été moins nombreux en 1995 qu'en 1994. Toutefois, comme pour les autres procédures, leur nombre est resté à un niveau élevé.

Si l'on examine les statistiques depuis 1990, il s'avère que l'activité du Tribunal se caractérise par une certaine stabilité : après une hausse sensible du nombre de causes enregistrées en 1992-1993, le Tribunal, causes sommaires exceptées, retrouve globalement en 1995 le niveau d'activité qui était le sien en 1990.

Ce bilan doit toutefois être nuancé : la hausse sensible, entre 1992 et 1995 (les chiffres ne sont pas disponibles avant 1992), du nombre des ordonnances préprovisoires (+23%) et des causes sur mesures provisoires (+70%) en droit de la famille, ainsi que des jugements sur incident (+70%) a alourdi la charge du Tribunal.

Quant aux causes sommaires, l'augmentation de plus de 120% de leur nombre au cours de la législature est préoccupante : d'une part, elle a entraîné le recours régulier à des juges suppléants, d'autre part elle ne permet plus au greffe de traiter ces affaires dans des délais raisonnables.

L'organisation judiciaire du Tribunal n'a pas varié en 1995.

Sur le plan administratif, le greffe du Tribunal est désormais dirigé par un greffier-juriste assisté par une greffière-juriste adjointe, ce qui constitue une nouveauté pour le Tribunal.

Il faut encore souligner que, d'une manière générale, le Tribunal a recours dans une mesure importante à du personnel intérimaire. Cela n'est pas vraiment satisfaisant, en raison notamment du manque d'expérience et de la précarité des collaborateurs temporaires, ainsi que du fait qu'ils mobilisent le personnel fixe pour leur formation et leur encadrement.

2.2.7. *Le Tribunal de police*

Statistiques globales

	1993	1994	1995
Solde début	1'161	844	829
Entrées	3'095	2'741	2'380
TOTAL	4'256	3'585	3'209
Sorties	3'412	2'756	2'294
Solde fin	844	829	915

Bien que le nombre des causes nouvelles continue à diminuer, la nature des dossiers renvoyés au Tribunal de police se complique et nécessite une instruction de plus en plus

importante, augmentant le temps de préparation des audiences et la durée de celles-ci. En effet, la modification de l'art. 28 al. 2 LOJ, entrée en vigueur le 1er juillet 1995, qui permet d'attribuer au Tribunal de police, avec le consentement du prévenu, des affaires qui étaient jusqu'alors de la compétence de la Cour correctionnelle, charge encore davantage le rôle des quatre magistrats du Tribunal de police, lesquels président également les quatre chambres du Tribunal des baux et loyers.

Cette observation pourra être mieux vérifiée par les statistiques 1996.

2.2.8. *La juridiction des baux et loyers*

2.2.8.1. *La Commission de conciliation en matière de baux et loyers*

	1993	1994	1995
Solde début	3'518	3'193	2'507
Entrées	8'130	6'455	6'501
TOTAL	11'648	9'648	9'008
Sorties	8'455	7'141	6'159
Solde fin	3'193	2'507	2'849

Durant l'année 1995, la baisse des affaires nouvelles s'est stabilisée au niveau de 1994, mais le nombre de celles-ci reste néanmoins bien supérieur à celui des années qui ont précédé la forte hausse des taux hypothécaires. En effet, avant 1989, le nombre des affaires nouvelles était inférieur à 5'000.

Les demandes relatives aux contestations de loyer ont baissé (- 16,19%). Il en va de même pour des demandes d'évacuation pour non paiement du loyer (- 8%). En revanche, les requêtes des bailleurs relatives aux contestations de résiliation de bail par les locataires sont en nette augmentation.

2.2.8.2. *Le Tribunal des baux et loyers*

Statistiques globales

	1993	1994	1995
Solde début	1'555	1'631	1'753
Entrées	2'290	2'429	1'747
TOTAL	3'845	4'060	3'500
Causes sorties	2'232	2'307	2'174
Solde fin	1'631	1'753	1'326

La baisse des affaires nouvelles, constatée à la Commission de conciliation en matière de baux et loyers depuis 1994, se vérifie enfin, cette année, au Tribunal des baux et loyers.

Cette baisse des affaires nouvelles s'explique principalement par la diminution des litiges concernant les loyers. Ces derniers sont passés de 1'049 en 1994 à 331 en 1995, soit 68,45% de dossiers en moins dans ce domaine.

La seule hausse sensible concerne les requêtes en évacuation pour non-paiement du loyer (+10,71%).

a) Baux

	1993	1994	1995
Solde début	107	105	105
Entrées	120	116	100
TOTAL	227	221	205
Sorties	122	116	128
Solde fin	105	105	77

b) Loyers

	1993	1994	1995
Solde début	936	802	942
Entrées	758	1'049	331
TOTAL	1'694	1'851	1'273
Sorties	892	909	659
Solde fin	802	942	614

c) Evacuations

	1993	1994	1995
Solde début	137	167	157
Entrées	711	678	751
TOTAL	848	845	908
Sorties	681	688	748
Solde fin	167	157	160

d) Oppositions aux jugements d'évacuation

	1993	1994	1995
Solde début	8	12	6
Entrées	23	22	6
TOTAL	31	34	12
Sorties	19	28	11
Solde fin	12	6	1

e) Divers

	1993	1994	1995
Solde début	373	543	527
Entrées	685	529	539
TOTAL	1'058	1'072	1'066
Sorties	515	545	582
Solde fin	543	527	484

2.2.9. La juridiction des Prud'hommes

	1993	1994	1995
Solde début	1'034	1'118	1'128
Entrées	1'599	1'561	1'595
TOTAL	2'633	2'679	2'723
Sorties	1'515	1'551	1'674
Solde fin	1'118	1'128	1'049

Le nombre annuel de causes nouvelles rejoint en 1995 - après une très légère baisse l'année précédente - le niveau moyen de 1'600 causes observé dès 1991 et qu'il faut mettre en relation avec la moyenne de 1300 causes par an durant les années 1985-1989.

Les statistiques par niveau d'instance figurant ci-dessous sont introduites cette année pour mieux mettre en évidence les éléments marquants de l'année écoulée, lesquels se situent d'ailleurs dans l'exact prolongement des constatations du précédent rapport, relatif à l'année 1994, à savoir

- amélioration de la situation des tribunaux : le nombre élevé des audiences s'est maintenu et est même en légère augmentation (+3,5%) par rapport à 1994, ce qui a permis de raccourcir les délais de convocation et de diminuer considérablement le nombre de causes inscrites au rôle en fin de période ;
- aggravation de la situation des Chambres d'appel, en quelque sorte "victime" du rattrapage effectué au niveau des tribunaux, et ce malgré un nombre également très élevé d'audiences (à noter que la création de cinq postes de présidents suppléants acceptée par le Grand Conseil le 26 janvier 1996 est de nature à résoudre ce problème).

a) Bureaux de conciliation :

	1993	1994	1995
Solde début	163	156	201
Entrées	1'565	1'518	1'555
TOTAL	1'728	1'674	1'756
Sorties	1'572	1'473	1'574
Solde fin	156	201	182

b) Tribunaux :

	1993	1994	1995
Solde début	673	714	616
Entrées	1'134	1'102	1'082
TOTAL	1'807	1'816	1'698
Sorties	1'093	1'200	1'200
Solde fin	714	616	498

c) **Chambres d'appels :**

	1993	1994	1995
Solde début	198	247	313
Entrées	330	373	398
TOTAL	524	620	711
Sorties	277	307	342
Solde fin	247	313	369

d) **Cour mixte :**

Dernière cause jugée en 1994. Aucune cause pendante en 1995.

2.2.10. La Chambre des tutelles

	1993	1994	1995
Dossiers ouverts	1'011	949	1'733
Mesures prises	1'594	1'635	1'994
Mesures levées	1'045	973	1'048
Opérations diverses	2'890	3'227	4'168

Le nombre des dossiers ouverts est à la hausse, avec pour corollaire une augmentation des décisions prises.

Les mesures levées sont également en augmentation par rapport à l'exercice précédent.

Au surplus, il faut constater, en cette fin de législature, une augmentation du nombre des mesures tutélaires instituées, comme l'indique le tableau suivant :

	1990	1995
Nominations de tuteurs (majeurs et mineurs)	175	387
Nominations de curateurs (majeurs et mineurs)	1'004	1'446
Retraits de garde d'urgence	1	27

Il y a lieu d'observer encore que les cas tutélaires sont devenus plus lourds, que les problèmes sociaux, psychiques et économiques sont aussi plus nombreux et plus aigus.

2.2.11. La Justice de Paix

Dossiers successoraux

	1993	1994	1995
Décès enregistrés	3'400	3'500	3'411
Testaments déposés	1'041	1'077	985
Répudiations	1'502	1'570	1'483
Faillites requises	737	723	651
Dossiers successoraux	164	214	171

Légère diminution des décès enregistrés. Le volume des affaires traitées s'en trouve quelque peu diminué.

Il est à relever que les procédures successorales ouvertes devant le juge de paix nécessitent toujours plus d'audiences et de correspondance en raison de leur complexité croissante.

Conciliations obligatoires

	1993	1994	1995
Solde début	1'264	978	1'311
Entrées	4'833	4'290	4'498
TOTAL	6'097	5'268	5'809
Sorties	5'119	3'957	4'567
Solde fin	978	1'311	1'242

Pour ce qui concerne les conciliations obligatoires, les dépôts de demandes sont en augmentation. Ceux-ci ont entraîné plus de 9'000 convocations aux parties.

2'288 jugements ont été rendus, 375 affaires ont été conciliées, 1275 retirées, et 362 suspendues.

En cette fin de législature, il faut relever que les jugements rédigés par les juges de paix sont en très nette augmentation, passant de 1'503 en 1990 à 2'288 en 1995.

Conciliations volontaires

	1993	1994	1995
Solde début	44	67	90
Entrées	136	102	96
TOTAL	180	169	186
Sorties	113	79	144
Solde fin	67	90	42

2.2.12. Le Tribunal de la jeunesse

	1993	1994	1995
En cours au 1er janvier	179	191	270
Affaires nouvelles et affaires reprises	1'051	1'212	1'213
TOTAL	1'230	1'403	1'483
Affaires jugées	489	456	439
TOTAL DES SORTIES	1'039	947	1'146
Solde fin	191	270	337

L'année 1995 a été marquée par un accroissement du nombre des procédures soumises au Tribunal de la jeunesse (1213 contre 1154 en 1994 et 998 en 1993) d'où un accroissement des jours de détention et de placements (35 placements institutionnels contre 28 en 1994 et 17 en 1993).

2.2.14. Les juges d'instruction

2.2.14.1. Procédures pénales

	1993	1994	1995
Solde début	1'202	1'395	1'241
Entrées	2'893	2'780	* 2'689
TOTAL	4'095	4'175	3'930
Sorties	2'700	2'934	2'571
Solde fin	1'395	1'241	1'179

* Les entrées comprennent 2'574 ouvertures d'information, les renvois et les disjonctions.

Il est rappelé que l'activité des juges d'instruction est très largement influencée par celle du Parquet (choix de politique criminelle - condamnations par ordonnances sans ouverture d'information - utilisation plus ou moins importante du classement en opportunité).

Les résultats d'ensemble de l'année 1995 confirment les tendances observées depuis le début de la législature.

En effet, de 1990 à 1995, le nombre des procédures reçues annuellement à l'instruction en provenance du Parquet a diminué de 1'000 unités environ (3'694 à 2'635).

2.2.14.2. Commissions rogatoires internationales, commissions rogatoires nationales, détentions administratives, cautionnements préventifs, demandes d'extradition (y compris réouvertures et nouv. dossiers)

	1993	1994	1995
Solde début	145	203	223
Entrées	816	838	522
TOTAL	961	1'041	745
Sorties	820	818	540
Solde fin	141	223	205

S'agissant des commissions rogatoires nationales et internationales, leur nombre a oscillé, de 1990 à 1995, entre 479 et 538 (514 en 1995).

Ces chiffres sont relativement stables. L'on doit néanmoins signaler un important changement dans la nature de ces procédures, dont l'essentiel concerne, dès 1992, des affaires financières plus ou moins complexes (délits d'initiés, corruption, gestion déloyale, escroquerie et blanchissage d'argent).

Le nombre de personnes mises en détention n'a que peu varié de 1990 à 1995 oscillant annuellement entre 2'200 et 2'400.

Compte tenu de la diminution du nombre des causes et de la modification de leur nature (voir rapports d'activités précédents), le nombre des mandats décernés et exécutés par les juges d'instruction a régulièrement diminué durant la législature.

Le nombre des personnes convoquées à divers titres par les juges d'instruction est resté stable, soit environ 25'000 par année.

En 1995, il n'y a eu que 73 cas de détention administrative traités par les juges d'instruction, la compétence en ce domaine ayant été attribuée en cours d'année au Tribunal administratif.

Le nombre d'ordonnances de condamnation a légèrement baissé en 1995 (950), chiffre qui correspond à une moyenne des années 1991 à 1995.

De manière générale, les juges d'instruction terminent la législature en constatant que, pour longtemps encore, la majeure partie de leur travail consistera dans le traitement des affaires de nature financière.

Néanmoins et grâce à un gros effort en vue de traiter plus rapidement les petites procédures pénales, notamment par le biais des ordonnances de condamnation, l'on a constaté ces deux dernières années une diminution notable de la durée de la détention préventive.

2.2.14.3. Activités des juges d'instruction

	1993	1994	1995
Procédures reçues (Renvois + ouvertures)	2'893	2'781	2'635
Commissions rogatoires reçues	520	538	514
Détenus (y compris mandats exécutés)	2'398	2'286	2'208
Mandats d'amener décernés	214	208	196
Mandats d'amener exécutés	116	133	27
Mandats d'amener révoqués	194	175	183
Recherches de lieu de séjour	3	7	2
Personnes convoquées	25'713	23'942	24'565
Demandes d'extradition	22	19	15
Détentions administratives	274	276	68
Ordonnances de condamnation	1'077	1'159	950

Annexes :

- Tableau des magistrats
- Evénements de la vie judiciaire en 1995

POUVOIR JUDICIAIRE GENEVOIS

MAGISTRATS JUDICIAIRES EN FONCTION LE 1er JANVIER 1996

(selon leur rang au sein de leur juridiction : art. 67 Loi Organisation Judiciaire)
 non compris les 527 juges prud'hommes élus les 27 et 28 avril 1993
 (cf. Arrêté du Conseil d'Etat du 5 mai 1993)

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE
MINISTERE PUBLIC	PROCUREUR GENERAL	53 1/4	Bernard Bertossa	12.09.42	01.06.90	01.06.72
	PROCUREURS	50 1/4	Laurent Kasper-Ansermet Salvatore Aversano	14.11.46 01.06.44	13.04.92 14.01.93	18.04.85-31.05.90 et 13.04.92 01.06.78-31.08.86 et 14.01.93
8 magistrats de carrière						
Remplaçant : ancien Procureur général, ancien Procureur ou ancien Substitut (art. 38 al. 2 OJ), ou un juge ou un juge suppléant du Tribunal devant lequel le ministère public doit intervenir (art. 39 OJ). En cas de maladie, d'absence ou d'empêchement prolongé du Procureur général : un Procureur désigné par le Procureur général ou, à défaut, le premier en rang des Procureurs ou des Substituts (art. 40 OJ)						
COUR DE CASSATION	SUBSTITUTS	35	Christian Coquoz Isabelle Cuendet François Chaix François Paychère Michel-Alexandre Graber	04.02.60 27.03.63 08.08.64 03.11.58 21.03.58	29.11.90 01.09.91 18.02.94 13.02.95 01.07.95	29.11.90 01.09.91 18.02.94 13.02.95 27.04.95
	PRESIDENT VICE-PRESIDENT	56 1/2	Jean Maye Jacques Droin Alain Zwhalen Prés. en 92-94 Robert Roth Raymond Courvoisier	14.05.29 03.08.26 26.09.51 18.09.52 07.06.37	01.01.92 01.10.92 01.06.84 07.05.92 01.04.94	16.11.57-31.12.91 01.06.72-31.08.91
10 magistrats non de carrière	JUGES SUPPLEANTS	60 1/2	Pierre Oederlin Dominique Poncet Didier Brosset Maurice Schneeberger Jean-Marie Crettaz	04.09.27 31.08.29 27.04.42 20.05.35 22.12.42	14.12.78 14.12.78 18.02.82 01.12.88 01.06.90	01.06.60-31.03.69

COUR DE JUSTICE	PRESIDENT VICE-PRESIDENT						
15 magistrats de carrière	Pierre Heyer Richard Barbey Jean-Charles Kempf Prés. en 84-86 Christian Raymond Prés. en 88-90 Jean-Pierre Pagan Prés. en 90-91 Pierre-Christian Weber Prés. en 91-93 Pierre-Yves Demeule Prés. en 93-95 Antoinette Stalder Martine Heyer-Berthet	52 1/2	09.11.43 31.05.43 27.04.31 15.08.34 31.08.40 25.03.41 24.12.43 19.07.44 04.09.44 21.01.46 12.02.46 22.04.50 12.06.41 04.09.51 24.05.48	01.08.86 01.11.85 01.06.75 08.11.79 17.09.81 24.02.83 12.09.85 01.07.90 01.09.91 01.01.92 01.09.92 01.10.93 01.09.94 01.07.95 01.07.95	30.06.71 16.09.77 23.10.64 25.02.66 30.05.69 31.01.69 01.06.72 25.02.83 1.6.72-31.12.77 et dès 01.12.83 13.09.74 05.10.73 01.06.77 04.06.71 01.06.78 01.06.90		
15 magistrats suppléants	Stéphane Geiger Dominique Favre Marguerite Jacot-des-Combes Axel Tuchschild Renate Pfister-Liechti Jean-Louis Crochet						
11 magistrats assesseurs							
41 magistrats +1 assesseur à élire	JUCES SUPPLEANTS	51	05.02.38 13.05.36 11.05.34 24.06.45 06.08.48 21.08.43 10.07.51 10.03.61 03.08.24 25.08.50 03.12.56 23.09.40 10.05.51 14.05.54 05.01.38	01.06.78 06.11.81 13.05.82 01.10.83 01.06.84 01.06.90 01.06.90 01.06.90 04.05.91 04.05.91 04.05.91 01.08.93 01.01.94 01.04.94 14.09.95	25.6.49-31.8.89		
JUCES ASSESSEURS A LA CHAMBRE D'ACCUSATION	Jean-Jacques Portalès Yvette Rosselet	69	27.07.26 19.04.27	13.09.79 01.06.90			
LES JUCES ASSESSEURS SUPPLEANTS SONT CEUX DU TRIBUNAL DE POLICE (art. 50 OJ)							

<p>ASSESEURS A LA CHAMBRE D'APPEL DES BAUX & LOYERS</p>	<p>42 3/4</p>	<p>Daniel Perren Marie-Claire Guinand Maya Cramer Olivier Deferne + 1 à élire</p>	<p>31.03.46 28.02.56 21.09.54 20.02.56</p>	<p>01.02.85 12.03.87 01.06.90 17.12.93</p>	
<p>TRIBUNAL ADMINISTRATIF</p> <p>5 magistrats de carrière 5 magistrats suppléants</p> <p>10</p>	<p>PRESIDENT VICE-PRESIDENT JUGES</p>	<p>48</p>	<p>Pierre Sidler Pierre-Antoine Lapp Jean-Marc Siegris Mme Dominique Ducet-Burger Pierre Daudin</p>	<p>12.06.35 12.04.47 30.03.56 21.03.55 19.04.45</p>	<p>10.05.85 10.05.85 16.10.87 01.06.90 01.06.90</p>
<p>TRIBUNAL DES CONFLITS</p> <p>2 magistrats (non de carrière)</p>	<p>PRESIDENT PRESID. SUPPLEANT</p>	<p>47 1/4</p>	<p>Eliane Bonnefemme-Hurni Thierry Tanquerel Dominique Schucani Prés. en 84-86 et 90-92 Yves Grandjean Prés. en 92-94 Laure Bovy</p>	<p>14.08.48 09.06.54 23.09.39 25.08.53 28.09.46</p>	<p>01.11.89 01.09.92 01.07.82 01.07.82 01.08.86 01.05.93 01.05.93</p>
<p>JUGES SUPPLEANTS</p>	<p>43 1/2</p>	<p>Nicolas Peyrot Philippe de Boccard Yves Bonard Nathalie Vimic Mario-Dominique Torello</p>	<p>11.09.42 19.04.49 03.09.60 19.01.53 24.11.56</p>	<p>08.02.79 19.03.82 01.06.90 07.11.91 01.05.93</p>	
<p>TRIBUNAL DES CONFLITS</p> <p>2 magistrats (non de carrière)</p>	<p>PRESIDENT PRESID. SUPPLEANT</p>	<p>40</p>	<p>Pierre Martin-Achard Pierre De Preux</p>	<p>25.06.54 10.05.57</p>	<p>24.03.94 01.05.95</p>
	<p>Siégeant avec un juge de la Cour de Justice et un juge du Tribunal administratif</p>				

TRIBUNAL 1ERE INSTANCE	PRESIDENT							
TRIBUNAL DE POLICE	VICE-PRESIDENT							
TRIBUNAL DES BAUX ET LOYERS								
	JUGES	44 1/2						
17 magistrats de carrière								
14 magistrats suppléants								
35 magistrats assesseurs	JUGES SUPPLEANTS							
66 magistrats								
+ 1 juge assesseur à élire		47						
	JUGES ASSESSEURS AU TRIBUNAL DE POLICE	67 1/4						

René Rey
Christian Murbach
Jean-Félix Baechler
Prés. en 74-76
Jean-Franklin Mirimanoff
Michel Cribbiet
Prés. en 91-93
Pierre Curtin
Laura Jacquemoud-Rossari
Louis Peila
Claude-Nicole Nardin
Marie-Claude Sermier
Chantal Manfrini
Jean-Marc Strubin
Valérie Laemmel-Juillard
Sylvie Megelin
Suzanne Cassanelli
Jean-Nicolas Roten
Jean Ruffieux

31.10.48
30.05.51
18.08.34
22.06.43
27.07.51
16.04.55
28.02.57
19.02.54
15.06.56
15.02.54
10.05.51
29.02.56
13.07.54
08.08.53
24.07.55
20.05.50
05.06.48

01.10.83
01.03.86
20.12.68
01.10.79
15.03.83
01.09.89
01.11.89
01.06.90
01.06.90
13.09.90
01.10.90
01.09.91
01.01.92
01.10.92
01.01.94
01.01.95
01.07.95

01.10.83
01.02.80
22.06.62
17.09.76
08.05.81
25.03.83
01.02.84
01.09.83
01.07.85
01.06.83
01.04.86
01.04.86
18.09.86
10.04.81
01.08.86
01.11.89
01.03.89

Henri Mehling
Jacques Cottier
Arlette Laemmel
Claude Lacour
Christian Buonomo
Dominique Henchoz Mme
Jean-Charles Sommer
Josiane Stichel-Cicurel
Jacques Roulet
Lorella Bertani
Marina Mandofia-Berney
Liliane Zvahlen-Stamm
Patrick Malek-Asghar
Roland Burkhard

12.11.25
15.07.29
20.12.40
29.08.29
21.10.53
09.03.57
23.05.48
06.02.50
25.02.56
30.05.59
01.06.62
15.07.50
11.11.64
29.06.56

01.06.72
04.06.76
16.09.77
29.09.77
01.06.84
06.05.88
01.06.90
01.06.90
01.06.90
01.06.90
07.06.90
09.10.91
01.08.93
09.11.95

25.05.27
09.02.26
19.11.32
10.12.28
01.06.78
01.04.90
01.06.90
01.07.93

Jacqueline Willener
Jean-Jacques Berta
Jean-Claude Droze
Maurice Scherrer

<p>JUGES ASSESSEURS SUPPLÉANTS AU TRIBUNAL DE POLICE ET À LA CHAMBRE D'ACCUSATION</p>	<p>62 3/4</p>	<p>Michel Jörmann Christiane Marfurt Vérona Charpié Albert Lachavanne Albert Chauffat Pierre Pachoud Jean Grob Hermann Jenni</p>	<p>11.03.39 01.08.37 17.09.32 21.10.26 06.08.25 14.03.37 17.07.36 11.06.29</p>	<p>01.06.72 01.06.75 01.07.81 15.12.83 01.06.90 01.06.90 01.06.92 01.05.93</p>	
<p>JUGES ASSESSEURS AU TRIBUNAL DES BAUX ET LOYERS représentant les locataires</p>	<p>54 1/2</p>	<p>Giordano Sassi Roger Revillet Manfred Rickenbacher Willy Monnet Jacqueline Larpin François Ducommun Gabrielle Ansaldo Henri Gobet Christiane Pittet-Smati Roland Haerberli Marozia Carmona Fischer + 1 à élire</p>	<p>18.01.25 08.05.46 22.06.36 24.10.36 08.11.47 26.04.58 21.07.28 19.03.31 02.08.54 11.12.28 23.09.62</p>	<p>17.02.71 01.01.76 01.06.78 10.04.81 01.01.82 18.04.85 01.06.90 01.06.90 01.06.90 01.02.94 09.11.95</p>	
<p>représentant les bailleurs</p>	<p>53 3/4</p>	<p>Jacques Poncet Jean-Pierre Besson Albert Blondel Michel Pfenninger Daniel Wohlers Jacques Grange Claude Pilet Geneviève Vallier Jean Bornand Jean-Paul Bart Claudio Rollini Mark Muller</p>	<p>13.10.30 24.02.35 20.03.36 16.02.27 20.09.36 28.01.37 19.01.33 15.12.40 27.06.50 02.09.51 13.05.63 26.08.64</p>	<p>19.03.76 01.06.84 01.06.84 18.04.85 18.04.85 18.04.85 17.02.71- 03.11.85 et des 16.10.86 01.07.88 01.06.90 01.04.91 04.06.92 01.04.95</p>	

INSTRUCTION	PRÉSIDENT VICE-PRÉSIDENT	42 1/4	Pierre Marquis *Paul Ferraudin Carole Barbey Prés. 84-86 Jean-Pierre Trembley Prés. 86-88 Christine Sordet Prés. 90-92 Vladimir Stenberger Prés. 88-90 42 1/4 *Daniel Dumartheray *Denis Mathy Claude-François Wenger Jacques Delieutraz Philippe Thélin Christine Junod Leonardo Malfanti Stéfane Esposito *Georges Zecchin *membre de la section spécialisée prévue par l'art. 47A OJ	16.08.54 10.12.51 21.06.46 10.04.47 21.03.50 29.12.46 03.07.54 18.02.59 11.06.51 03.01.52 16.07.55 03.10.59 01.11.60 30.04.58 17.11.57	01.11.89 01.07.85 01.05.76 01.09.79 01.09.83 01.10.83 01.06.90 11.10.90 01.07.91 01.02.90 23.01.92 27.01.94 10.01.95 01.07.95 01.07.95	01.03.86 25.02.83 22.03.74 01.01.76 23.04.82 01.10.75 01.06.90 11.10.90 01.06.90 01.02.90 01.06.90 01.06.90 11.04.91 01.07.95
15 magistrats de carrière	les juges et les juges suppléants du Tribunal de 1ère Instance					
TRIBUNAL DE LA JEUNESSE	PRÉSIDENT JUGE	56 1/2	Anne-Françoise Comte Fontana André Dumant les deux juges sont Président à tour de rôle	29.10.42 12.12.35	01.11.83 09.10.65	25.06.76 09.10.65
2 magistrats de carrière 13 autres magistrats	JUGES SUPPLÉANTS	47	Sonia Muhlstein Christine Sayegh Henri Nanchen Pierre Gasser	03.06.47 11.07.45 25.12.53 06.05.49	05.06.81 19.04.85 01.06.90 02.12.93	
15 magistrats + 1 juge assesseur suppléant à élire	JUGES ASSESSEURS MEDECINS	59	Dr Jean-Maurice Seigne Dr Louis Dayer	12.02.45 21.09.28	01.06.90 12.10.95	
	JUGES ASSESSEURS PEDAGOGUES	66 1/2	Claire Fillion Jacques Raymond Rufet	01.06.28 09.10.30	01.06.60 05.06.81	
	JUGES ASSESSEURS SUPPLÉANTS MEDECINS	64 3/4	Dr Maurice Muhlethaler Dr Michel Huguenin 1 à élire	04.08.25 16.11.36	01.06.66 01.06.78	
	JUGES ASSESSEURS SUPPLÉANTS PEDAGOGUES	66	Marie-Josèphe Besson Jean-Jacques Marc Sormani Roger Journet	08.07.29 30.10.33 15.01.27	01.06.66 08.05.74 01.06.84	(décédé)

JUSTICE DE PAIX ET CHAMBRE DES TUTELLES	PRESIDENIE VICE-PRESIDENT JUGES	37	Yvette Daoudi Beuchat Prés. en 90-92 Thierry Luscher Fabienne Proz Jeanneret Cédric-Laurent Michel	10.03.50 20.06.59 01.12.59 11.02.66	01.07.85 01.11.92 01.10.93 01.02.95	20.06.75 01.09.89 01.10.93 01.02.95
4 magistrats de carrière 4 magistrats suppléants	JUGES SUPPLEANTS	33 1/2	Birgit Sambeth Glasner Christophe Zellweger Elisabeth Gabus-Thorens Mireille George	13.02.62 06.08.62 06.08.59 08.03.65	01.01.95 01.02.95 12.10.95 12.10.95	
8 magistrats						
R E C A P I T U L A T I O N						
66 magistrats de carrière 109 autres magistrats +3 à élire		dont 20 femmes (30,3 %) dont 27 femmes (24,77 %)		âge moyen au 01.01.96 : 45 1/2 ans " " au 01.01.96 : 53 ans		
175 magistrats +3 à élire		dont 47 femmes (26,85 %)		âge moyen au 01.01.96 : 50 1/4 ans		

MAGISTRATS DU POUVOIR JUDICIAIRE
DE CARRIERE

par rang d'âge

Situation au 1er janvier 1996

<u>Date de naissance</u>		<u>Date de naissance</u>	
27. 4.1931	KEMPF Jean-Charles	30. 5.1951	MURBACH Christian
15. 8.1934	REYMOND Christian	11. 6.1951	WENGER Claude-François
18. 8.1934	BAECHLER Jean-Félix	27. 7.1951	CRIBLET Michel
12.12.1935	DUNANT André	4. 9.1951	PFISTER-LIECHTI Renate
23. 9.1939	SCHUCANI Dominique	10.12.1951	PERRAUDIN Paul
31. 8.1940	PAGAN Jean-Pierre	3. 1.1952	DELIEUTRAZ Jacques
25. 3.1941	WEBER Pierre-Christian	8. 8.1953	WEGELIN Sylvie
12. 6.1941	TUCHSCHMID Axel	25. 8.1953	GRANDJEAN Yves
12. 9.1942	BERTOSSA Bernard	15. 2.1954	SERMIER Maria-Claude
29.10.1942	COMTE FONTANA Anne-Françoise	19. 2.1954	PEILA Louis
31. 5.1943	BARBEY Richard	9. 6.1954	TANQUEREL Thierry
22. 6.1943	MIRIMANOFF Jean-Franklin	3. 7.1954	DUMARTHERAY Daniel
9.11.1943	HEYER Pierre	13. 7.1954	LAEMMEL JUILLARD Valérie
24.12.1943	DEMEULE Pierre-Yves	16. 8.1954	MARQUIS Pierre
1. 6.1944	AVERSANO Salvatore	16. 4.1955	CURTIN Pierre
19. 7.1944	STALDER Antoinette	16. 7.1955	THELIN Philippe
4. 9.1944	HEYER-BERTHET Martine	24. 7.1955	CASSANELLI Suzanne
21. 1.1946	GEIGER Stéphane	29. 2.1956	STRUBIN Jean-Marc
21. 2.1946	FAVRE Dominique	15. 6.1956	NARDIN Claude-Nicole
21. 6.1946	BARBEY Carole	28. 2.1957	JACQUEMOUD-ROSSARI Laura
28. 9.1946	BOVY Laure	17.11.1957	ZECCHIN Georges
14.11.1946	KASPER-ANSERMET Laurent	21. 3.1958	GRABER Michel-Alexandre
29.12.1946	STEMBERGER Vladimir	30. 4.1958	ESPOSITO Stéfane
10. 4.1947	TREMBLEY Jean-Pierre	3.11.1958	PAYCHERE François
24. 5.1948	CROCHET Jean-Louis	18. 2.1959	MATHEY Denis
5. 6.1948	RUFFIEUX Jean	20. 6.1959	LUSCHER Thierry
14. 8.1948	BONNEFEMME-HURNI Eliane	3.10.1959	JUNOD Christine
31.10.1948	REY René	1.12.1959	PROZ JEANNERET Fabienne
10. 3.1950	DAOUDI BEUCHAT Yvette	4. 2.1960	COQUOZ Christian
21. 3.1950	SORDET Christine	1.11.1960	MALFANTI Leonardo
22. 4.1950	JACOT-DES-COMBES Marguerite	27. 3.1963	CUENDET Isabelle
20. 5.1950	ROTEN Jean-Nicolas	8. 8.1964	CHAIX François
10. 5.1951	MANFRINI Chantal	11. 2.1966	MICHEL Cédric-Laurent

MAGISTRATS DU POUVOIR JUDICIAIRE
DE CARRIERE

selon leur rang d'ancienneté d'entrée dans la magistrature de carrière

Situation au 1er janvier 1996

<u>Date d'entrée en fonction</u>	<u>Date d'entrée en fonction</u>
22. 6.1962 BAECHLER Jean-Félix	1. 2.1984 JACQUEMOUD-ROSSARI Laura
23.10.1964 KEMPF Jean-Charles	1. 7.1985 NARDIN Claude-Nicole
9.10.1965 DUNANT André	1. 3.1986 RUFFIEUX Jean
25. 2.1966 REYMOND Christian	1. 3.1986 MARQUIS Pierre
31. 1.1969 WEBER Pierre-Christian	1. 4.1986 MANFRINI Chantal
30. 5.1969 PAGAN Jean-Pierre	1. 4.1986 STRUBIN Jean-Marc
4. 6.1971 TUCHSCHMID Axel	1. 8.1986 CASSANELLI Suzanne
30. 6.1971 HEYER Pierre	18. 9.1986 LAEMMEL JUILLARD Valérie
1. 6.1972 BERTOSSA Bernard	1. 9.1989 LUSCHER Thierry
1. 6.1972 DEMEULE Pierre-Yves	1.11.1989 ROTEN Jean-Nicolas
5.10.1973 FAVRE Dominique	1. 2.1990 DELIEUTRAZ Jacques
22. 3.1974 BARBEY Carole	1. 6.1990 CROCHET Jean-Louis
13. 9.1974 GEIGER Stéphane	1. 6.1990 WENGER Claude-François
31. 1.1975 BONNEFEMME-HURNI Eliane	1. 6.1990 DUMARTHERAY Daniel
20. 6.1975 DAOUDI BEUCHAT Yvette	1. 6.1990 THELIN Philippe
1.10.1975 STEMBERGER Vladimir	1. 6.1990 JUNOD Christine
1. 1.1976 TREMBLEY Jean-Pierre	1. 6.1990 MALFANTI Leonardo
25. 6.1976 COMTE FONTANA Anne-Françoise	11.10.1990 MATHEY Denis
17. 9.1976 MIRIMANOFF Jean-Franklin	29.11.1990 COQUOZ Christian
1. 6.1977 JACOT-DES-COMBES Marguerite	11.04.1991 ESPOSITO Stéfane
16. 9.1977 BARBEY Richard	1.09.1991 CUENDET Isabelle
1. 6.1978 PFISTER-LIECHTI Renate	13.04.1992 KASPER-ANSERMET Laurent
1. 2.1980 MURBACH Christian	(déjà magistrat du 18.4.85
10. 4.1981 WEGELIN Sylvie	au 31.5.90)
8. 5.1981 CRIBLET Michel	1.09.1992 TANQUEREL Thierry
23. 4.1982 SORDET Christine	14.01.1993 AVERSANO Salvatore
1. 7.1982 SCHUCANI Dominique	(déjà magistrat du 1.6.78
25. 2.1983 STALDER Antoinette	au 31.8.86)
25. 2.1983 PERRAUDIN Paul	1.05.1993 BOVY Laure
25. 3.1983 GRANDJEAN Yves	1.10.1993 PROZ JEANNERET Fabienne
25. 3.1983 CURTIN Pierre	18.02.1994 CHAIX François
1. 6.1983 SERMIER Maria-Claude	1.02.1995 MICHEL Cédric-Laurent
1. 9.1983 PEILA Louis	13.02.1995 PAYCHERE François
1.10.1983 REY René	1.07.1995 ZECCHIN Georges
1.12.1983 HEYER-BERTHET Martine	1.07.1995 GRABER Michel-Alexandre
(déjà magistrat du	
1.6.72 au 31.12.77)	

R E P A R T I T I O N P O L I T I Q U E
D E S M A G I S T R A T S J U D I C I A I R E S
D E C A R R I E R E

Situation au 1er janvier 1996

<u>Juridictions</u>	<u>Radicaux</u>	<u>Socialistes</u>	<u>Libéraux</u>	<u>Démo-chrétiens</u>	<u>Ecologistes</u>
Ministère public	GRABER Michel-Alexandre	BERTOSSA Bernard Procureur général CUENDET Isabelle PAYCHERE François	KASPER-ANSERMET Laurent Procureur CHAIX François	AVERSANO Salvatore Procureur COQUOZ Christian	
Cour de Justice	WEBER Pierre-Christian DEMEULE Pierre-Yves	HEYER Pierre STALDER Antoinette HEYER-BERTHET Martine FAVRE Dominique	REYMOND Christian BARBEY Richard TUCHSCHMID Axel PFISTER-LIECHTI Renate CROCHET Jean-Louis	KEMPF Jean-Charles PAGAN Jean-Pierre GEIGER Stéphane JACOT-DES-COMBES Marguerite	
Tribunal administratif	BONNEFEMME-HURNI Eliane	TANQUEREL Thierry	SCHUCANI Dominique GRANDJEAN Yves	BOVY Laure	
Tribunal de première instance	BAECHLER Jean-Félix MIRIMANOFF Jean-Franklin CURTIN Pierre PELLA Louis	REY René NARDIN Claude-Nicole WEGELIN Sylvie CASSANELLI Suzanne	SERMIER Marie-Claude STRUBIN Jean-Marc LAEMELL-JUILLARD Valérie	CRIBLET Michel MURBACH Christian JACQUEMOUD Laura MANFRINI Chantal ROTEN Jean-Nicolas RUFFIEUX Jean	
Instruction	BARBEY Carole STEMBERGER Vladimir MARQUIS Pierre MATHEY Denis	DUMARTHERAY Daniel DELLEUTRAZ Jacques MALPANTI Leonardo	TREMBLEY Jean-Pierre SORDET Christine JUNOD Christine ZECCHIN Georges	PERRAUDIN Paul ESPOSITO Stéphane	WENGER Clau THELIN Phil
Justice de Paix	LUSCHER Thierry PROZ JEANNERET Fabienne	DAOUDI BEUCHAT Yvette	MICHEL Cédric-Laurent		
Tribunal de la jeunesse		COMTE FONTANA Anne Françoise	DUNANT André		
Total : 66 magistrats	14	17	18	15	2
100 %	21,21 %	25,76 %	27,27 %	22,73 %	3,0

REPARTITION POLITIQUE
DES MAGISTRATS JUDICIAIRES
NON DE CARRIERE
NON COMPRIS
LES JUGES PRUD'HOMMES
LES JUGES ASSESSEURS AU TRIBUNAL DES BAUX ET LOYERS
LES JUGES ASSESSEURS A LA CHAMBRE D'APPEL DES BAUX ET LOYERS

Situation au 1er janvier 1996

Jurisdiction	Radicaux	Socialistes	Libéraux	Démo-chrétiens	Travail	Mouvement patriotique genevois	Ecologistes et hors parti
COUR DE JUSTICE et suppléants	FIVAZ Jean-Cl. VESELY Vladimir MORAND Pierre GREBER Pierre ULMANN Claude BLASER Patrick	CARERA Jean-Pierre HERITIER- LACHAT Anne	MOREILLON Claude SCHELLENBERG Patrick ALVES DE SOUZA Eric CHAPPUIS Benoit STICKEL Gilles MARTIN-ACHARD Dominique	MONTAVON Gérard			
COUR DE CASSATION suppléants	COURVOISIER Raymond	ZWAHLEN Alain	DROIN Jacques	MAYE Jean			(hors parti) ROTH Robert
TRIBUNAL ADMINISTRATIF suppléants	de BOCCARD Philippe	VIMIC Nathalie	PEYROT Nicolas BONARD Yves	TORELLO Mario- Dominique			
TRIBUNAL CONFLITS				DE PREUX Pierre			(hors parti) MARTIN-ACHARD Pierre
1ère INSTANCE INSTRUCTION suppléants	SOMMER Jean-Charles MALEK-ASCHAR Patrick	LAEMMEL Arlette BERTANI Lorella ZWAHLEN-STAMM Liliane BURKHARD Roland	LACOUR Claude STICKEL-CICUREL Josiane	MEHLING Henri COTTIER Jacques BUONOMO Christian HENCHOZ Dominique Mme ROULET Jacques			(écologiste) MANDOFLA Marina
asseesseurs TRIB. POLICE		DROZE Jean-Claude	SCHERRER Maurice	BERTA Jean-Jacques	WILLENER Jacqueline		
asseesseurs CH.ACCUSATION	PORTALES Jean-Jacques	ROSSELET Yvette					
Assess. suppl. TP & CH.ACCUS.		JORIMANN Michel PACHOUD Pierre	MARFURT Christiane	LACHAVANNE Albert CHAUFFAT Albert GROB Jean	CHARPIÉ Véréna	JENNI Hermann	
TRIBUNAL JEUNESSE suppléants	GASSER Pierre	SAYECH Christine	MUHLSTEIN Sonia	NANCHEN Henri			
médecins			SEIGNE Jean-Maurice	DAYER Louis			
pédagogues		RUFER Jacques	FILLIETTAZ Claire				
suppl. médéc. +1 à élire	HUGUENIN Michel	MUHLETHALER Maurice					
suppl. pédag.	SORMANI Jean-Jacques JOURNET Roger (décédé)			BESSON Marie-Josèphe			
JUSTICE DE PAIX suppléants	GEORGE Mireille	CABUS-THORENS Elisabeth	SAMBETH GLASNER Birgit ZELLWEGER Christophe				
TOTAL : 77 +1 à élire	17	17	19	18	2	1	3
100 %	22,08 %	22,08 %	24,67 %	23,37 %	2,60 %	1,30 %	3,90 %

EVENEMENTS DE LA VIE JUDICIAIRE EN 1995

- 1.01.1995 Entrée en fonction de Mme C. VERNIER BESSON, avocate, en qualité de greffière-juriste du Tribunal de police et juriste responsable du Service d'assistance juridique.
- 19.01.1995 Grand Conseil : - Election de M. Jean RUFFIEUX, juge d'instruction, à la fonction de juge au Tribunal de première instance, dès le 1.07.95, en remplacement de Mme Renate PFISTER-LIECHTI, Présidente de cette juridiction, élue, dès cette date, à la Cour de justice.
- Serment : 19.01.95.
- Election de M. François PAYCHERE, avocat et greffier au Tribunal fédéral, à la fonction de substitut du Procureur général, en remplacement de M. Leonardo Malfanti, élu juge d'instruction.
- Serment : 19.01.95.
- Entrée en fonction le 13.02.95.
- Election de Me Christophe ZELLWEGER, avocat et employé de banque, à la fonction de juge suppléant à la Justice de paix et à la Chambre des tutelles, dès le 1er février 1995, en remplacement de M. Cédric-Laurent MICHEL, élu, dès cette date, juge à cette même juridiction.
- Serment : 19.01.95.
- Election de Me Mark MULLER, avocat et secrétaire-juriste de la Protection juridique immobilière, à la fonction de juge assesseur au Tribunal des baux et loyers, dès le 1.04.95, en remplacement de M. André WERMUTH, atteint, dès cette date, par la limite d'âge.
- Serment : 19.01.95.
- 24.01.1995 Démission, avec effet le 1.07.95, de M. Dominique MARTIN-ACHARD, juge à la Cour de justice, ancien substitut du Procureur général, ancien juge au Tribunal de première instance, et ancien président de l'Association des magistrats.
- 31.01.1995 Cérémonie à l'occasion du départ à la retraite, le 1.02.95, de M. Roger DAMI, juge et ancien président de la Justice de paix et de la Chambre des tutelles. Allocutions de M. Roger DAMI, de M. Bernard BERTOSSA, Procureur général, de Mme Yvette DAOUDI BEUCHAT, Présidente de la Justice de paix - Chambre des tutelles, de Mme Françoise SAUDAN, députée et Présidente du Grand Conseil, de M. Raphaël MAHLER, Administrateur du Palais de justice et de M. Bernard GLASSEY, greffier de la juridiction.
- 1.02.1995 Entrée en fonction de M. Cédric-Laurent MICHEL, élu juge à la Justice de paix et à la Chambre des tutelles, en remplacement de M. Roger DAMI, démissionnaire.
- 1.02.1995 Entrée en fonction de M. Gérard REYMOND, Greffier du Tribunal de première instance, en qualité de Greffier de juridiction du Tribunal de la jeunesse.
- 1.02.1995 Entrée en fonction de M. David ROBERT, avocat et juriste au service d'assistance juridique, en qualité de greffier-juriste du Tribunal de première instance.

- 16.02.1995 Grand Conseil : - Election de M. Stéphane ESPOSITO, substitut du Procureur général, à la fonction de juge d'instruction, dès le 1.07.95, en remplacement de M. Jean RUFFIEUX, élu, dès cette date, juge au Tribunal de première instance.
- Serment : 17.02.95.
- Election de Me Pierre-Simon MARTIN-ACHARD, avocat et Président suppléant du Tribunal des conflits, dès le 1.05.95, à la fonction de Président de cette juridiction, en remplacement de Me Pierre ENGEL, atteint, dès cette date, par la limite d'âge.
- Serment : 23.03.95.
- Election de M. Pierre DE PREUX, avocat, à la fonction de vice président du Tribunal des conflits, dès le 1.05.95, en remplacement de M. Pierre-Simon MARTIN-ACHARD, élu président de ce tribunal.
- Serment : 23.03.95
- 22.02.1995 Remplacement ad intérim de M. Jean-Pierre PONCIONI, greffier adjoint de l'Instruction, gravement atteint dans sa santé, par M. Pierre COMTE, greffier/chef de groupe.
- 19.03.1995 Décès de Me Jean-Jacques PLANCHE, avocat.
- 23.03.1995 Grand Conseil : - Election de M. Jean-Louis CROCHET, juge d'instruction, à la fonction de juge à la Cour de justice, dès le 1.07.95, en remplacement de M. Dominique MARTIN-ACHARD, qui prend sa retraite dès cette date.
- Serment : 23.03.95.
- 31.03.1995 Décès de Me Pierre POLLIET, avocat honoraire.
- 7.04.1995 Ordre des avocats : Assemblée générale annuelle. Remise de la médaille Bellot à Me Jacques MENTHA, ancien Bâtonnier, et à Me Willy BOURQUIN.
- 27.04.1995 Grand Conseil : - Election de M. Michel-Alexandre GRABER, avocat et juriste dans une banque, à la fonction de substitut du Procureur général, dès le 1.07.95, en remplacement de M. Stéphane ESPOSITO, élu dès cette date juge d'instruction.
- Serment : 27.04.95.
- Election de M. Georges ZECCHIN, avocat et juriste dans une banque, à la fonction de juge d'instruction, dès le 1.07.95, en remplacement de M. Jean-Louis CROCHET, élu dès cette date juge à la Cour de justice.
- Serment : 27.04.95.
- Election des présidents et vice-présidents de juridiction, du 1er juin 1995 au 31 mai 1996 :

	<u>Présidents</u>	<u>Vice-présidents</u>
Cour de justice	M. Pierre HEYER	M. Richard BARBEY
Tribunal première instance	M. René REY	M. Christian MURBACH

- 03.05.1995 Décès de M. Roger JOURNET, juge assesseur suppléant (pédagogue) au Tribunal de la jeunesse.
- 23.05.1995 Décès de M. Charles GRIESS, principal clerc d'avocat, Président d'honneur de l'Association des clercs de Genève.
- 24.05.1995 Démission, avec effet immédiat, de Me Véronique ENGEL, juge suppléante à la Cour de justice.
- 28.05.1995 Décès de M. André CLERC, ancien juge assesseur à la Chambre d'accusation
- 31.05.1995 Désignation par le Conseil d'Etat, à la demande de la Commission de gestion du pouvoir judiciaire, de M. Raphaël MAHLER, Administrateur du Palais de justice, comme membre du Comité de pilotage du projet de réforme de l'informatique de l'Etat (CPJE).
- 4.06.1995 Décès de M. Edouard BERTHIER, juge retraité, ancien juge de paix et à la Chambre des tutelles, ancien substitut du Procureur général, ancien juge au Tribunal de première instance, ancien juge et Président de la Cour de justice, ancien juge à la Cour de cassation.
- 7.06.1995 Démission de M. le Dr Hubert VARONIER, juge assesseur médecin au Tribunal de la jeunesse, avec effet au 30 septembre 1995.
- 8.06.1995 Université : DIES ACADEMICUS
Remise du titre de docteur honoris causa à M. Bernard BERTOSSA, Procureur général.
- 13.06.1995 Inauguration de l'extension du Palais de justice, sous la cour de St-Antoine. Allocutions de M. Philippe JOYE, Conseiller d'Etat Président du Département des travaux publics et de l'énergie, de M. Gérard RAMSEYER, Conseiller d'Etat, Président du Département de justice et police et des transports, et de M. Bernard BERTOSSA, Procureur général.
- 22.06.1995 Réception à l'occasion de la retraite (limite d'âge), le 1.07.95, de M. Serge BALLAND, juge à la Cour de justice, ancien substitut du Procureur général, ancien juge d'instruction et ancien juge au Tribunal de première instance. Allocutions de M. Pierre HEYER, Président de la Cour de justice, de M. Bernard BERTOSSA, Procureur général et de M. Raphaël MAHLER, Administrateur du Palais de justice.
- 30.06.1995 Départ à la retraite de M. Roland CHEVALLEY, conseiller en organisation auprès des services généraux du Palais de justice.
- 1.07.1995 Entrée en fonction des nouveaux présidents et vice-présidents de la Cour de justice et du Tribunal de première instance.
- 10.07.1995 Démission de Mme Ariane WEYENETH-WUARIN, de sa fonction de juge suppléante à la Justice de paix et à la Chambre des tutelles, avec effet immédiat.
- 17.07.1995 Décès de M. Gérald ROGUET, huissier judiciaire.

- 1.08.1995 Entrée en fonction de Mme Silvia TOMBESI MUMENTHALER, avocate, en qualité de greffière-juriste adjointe du Tribunal de première instance.
- 8.08.1995 Décès de M. Jean-Louis CORBAT, avocat, juge suppléant à la Justice de paix et à la Chambre des tutelles.
- 19.08.1995 Décès de Me Jean-Jacques MAGNIN, avocat.
- 14.09.1995 Grand Conseil : - Election de M. Dominique MARTIN-ACHARD, juge retraité de la Cour de justice, à la fonction de juge suppléant de cette juridiction, en remplacement de Mme Véronique ENGEL, démissionnaire.
Serment et entrée en fonction : 14.09.95.
- 22.09.1995 Démission de Me Michaël FLAKS de sa fonction (suspendue) de juge suppléant au Tribunal de première instance et à l'instruction.
- 25.09.1995 Décès de M. Franck AUCKENTHALER, chef d'exploitation au Service informatique du Palais de justice.
- 1.10.1995 Entrée en fonction de Mme Elena FLAHAUT-RUSCONI, avocate, en qualité de greffière-juriste adjointe du Tribunal de police.
- 5.10.1995 Démission de Mme Ria WEISS de sa fonction de juge assesseur au Tribunal des baux et loyers, représentant les locataires.
- 12.10.1995 Grand Conseil : - Election et assermentation du Dr Louis DAYER, juge assesseur suppléant médecin au Tribunal de la jeunesse, à la fonction de juge assesseur médecin à ce tribunal, en remplacement du Dr Hubert Varonier, démissionnaire.
Entrée en fonction immédiate.
- Election de Mme Elisabeth GABUS-THORENS, avocate, à la fonction de juge suppléante à la Justice de paix et Chambre des tutelles, en remplacement de Mme Ariane WEYENETH, démissionnaire, dès le 10.07.95.
Serment et entrée en fonction : 12.10.95.
- Election de Mme Mireille GEORGE, avocate, à la fonction de juge suppléante à la Justice de paix et Chambre des tutelles, en remplacement de M. Jean-Louis CORBAT, décédé le 8.8.95.
Serment et entrée en fonction : 12.10.95.
- 13.10.1995 Palais de justice : Cérémonie de rentrée des tribunaux organisée par l'Ordre des avocats, à l'occasion du centenaire de cette association. Discours de Me Pascal MAURER, bâtonnier, et dissertations de Me Gisèle BARRO et de Me André MANKOVSKY, avocats-stagiaires.

- 1.11.1995 Accueil par MM. Bernard BERTOSSA, Procureur général, Richard BARBEY, Vice-président de la Cour de justice, Raphaël MAHLER, Administrateur du Palais de justice et David ROBERT, Greffier-juriste du Tribunal de première instance, d'une délégation koweïtienne, emmenée par M. M.Y. AL REFAI, président de la Cour suprême, en visite officielle en Suisse.
- 9.11.1995 Grand Conseil : - Election de M. Roland BURKHARD, avocat et juge assesseur représentant les locataires, à la Chambre d'appel des baux et loyers, à la fonction de juge suppléant au Tribunal de première instance, en remplacement de M. Michaël FLAKS, démissionnaire.
- Serment et entrée en fonction : 9.11.95.

- Election de Mme Marozia CARMONA-FISCHER, juriste, à la fonction de juge assesseur (représentant les locataires) au Tribunal des baux et loyer, en remplacement de Mme Ria WEISS, démissionnaire.
Serment et entrée en fonction : 9.11.95.
- 22.11.1995 Démission de Mme Nicole CASTIONI (VALLI) JAQUET, de sa fonction de juge assesseur (représentant les locataires) au Tribunal des baux et loyers, avec effet immédiat.
- 24.11.1995 Association des magistrats : Assemblée générale annuelle.
- Election au comité de M. Pierre MARQUIS, Président du collège des juges d'instruction, en remplacement de M. Dominique SCHUCANI, Président du Tribunal administratif (fin de mandat et non rééligible). Réélection au Comité de MM. Jean-Louis CROCHET, juge à la Cour de justice et vice-président de l'Association, et de M. Stéfane ESPOSITO, juge d'instruction.
- 2 au 9.12.95 Conseil de l'Europe - Programme de coopération juridique avec l'ex-République yougoslave de Macédoine.
Séjour d'étude au Palais de justice de M. D. TUMANOWSKI, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice et de Mme S. MOJSOVA, conseillère au ministère de la justice.
- 14.12.1995 Cérémonie de départ à la retraite, au 31 décembre 1995, de Mme Marie-Jeanne FELIX, cheffe de groupe au Tribunal de première instance. Allocutions de M. Raphaël MAHLER, Administrateur du Palais de justice, M. Michel CRIBLET, juge au Tribunal de première instance et M. David ROBERT, greffier-juriste du Tribunal de première instance.

* * *